

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

THIRTEENTH YEAR

th MEETING: 21 JULY 1958 835 in Maria 1958 ème SÉANCE: 21 JUILLET 1958

TREIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS	Page
Provisional agenda (S/Agenda/835)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007, S/4055, S/4056, S/4057)	
Letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan to the President of the Security Council concerning "Complaint by the Hashemite Kingdom of Jodan of interference in its domestic affairs by the United Arab Repu-	
blic " (S/4053, S/4057)	1
TABLE DES MATIÈRES	
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/835)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4055, S/4056, S/4057)	
Lettre, en date du 17 juillet 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie, concernant la question suivante : « Plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures » (S/4053, S/4057)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les coles des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND THIRTY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Monday, 21 July 1958, at 3 p.m.

HUIT CENT TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New-Yrok, le lundi 21 juillet 1958, à 15 heures

Président: Mr. A. ARAUJO (Colombia).

Present: The representatives of the following countries: Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/835)

- 1. Adoption of the agenda.
- 2. Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007).
- 3. Letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan to the President of the Security Council concerning "Complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic" (S/4053).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007, S/4055, S/4056, S/4057)

Letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan to the President of the Security Council concerning "Complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic" (S/4053, S/4057)

Président : M. A. ARAUJO (Colombie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/835)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007).
- 3. Lettre, en date du 17 juillet 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie, concernant la question suivante : « Plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures » (S/4053).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créé par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4055, S/4056, S/4057)

Lettre, en date du 17 juillet 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie, concernant la question suivante : «Plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures » (S/4053, S/4057)

- At the invitation of the President, Mr. A. Ghaleb Toukan, representative of Jordan, Mr. Karim Azkoul, representative of Lebanon, and Mr. Omar Loutfi, representative of the United Arab Republic, took places at the Council table.
- 1. The PRESIDENT (translated from Spanish): The Council has before it three draft resolutions submitted by Japan [S/4055], the United States [S/4056] and the Soviet Union respectively [S/4051]. The Japanese resolution is now being revised and the new text will be distributed later.
- 2. I am very pleased to welcome the Secretary of State for External Affairs of Canada, who is representing his country in the Council today.
- 3. Mr. MATSUDAIRA (Japan): The Security Council has failed to adopt any of the three draft resolutions which were before it at the last meeting [S/4047/Rev. 1, S/4050/Rev. 1, S/4054]. The crisis confronting us is grave indeed and fraught with immense danger, and the responsibility of the Council has never been more heavy. If we fail now, the loss of prestige in consequence would be very great both to the United Nations and to the Council as the organ primarily responsible for the maintenance of international peace and security.
- 4. The seriousness of the situation in Lebanon and its consequences suggest that these are historic hours in which we are living. The time is momentous indeed. Future generations will not forgive us our ineptitude in handling this problem, a problem which could so easily become a matter of peace or war. That is the reason why my delegation refuses to be daunted by the difficulties. It is particularly important at such a time as this to keep a stout heart. With an earnest desire and a strong determination not to allow the Security Council to be charged again with inability to meet its responsibilities, my delegation wants to continue to probe all the possibilities to develop an atmosphere in which the meeting of minds will be possible. I hope the Council will understand our position.
- 5. The intention of our draft resolution [S/4055] is to uphold the United Nations and the principles and purposes of the Charter, inasmuch as the support of the United Nations is the cornerstone of my country's foreign policy.
- 6. If the Council is to be paralysed again by indecision and division, there comes to my mind an ominous statement made by a famous minister just before the fall of the Roman Empire: "I am ignorant, Sir, of your motives or provocation; I only know that you have acted like a man who cuts off his right hand with his left." I hope this will not happen here in the United Nations.
- 7. Now I shall proceed to the matter at hand and explain the most important part of the draft resolution. In my delegation's view, it is not the intention of opera-

- Sur l'invitation du Président, M. A. Ghaleb Toukan, représentant de la Jordanie, M. Karim Azkoul, représentant du Liban, et M. Omar Loutsi, représentant de la République arabe unie, prennent place à la table du Conseil.
- 1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Le Conseil est saisi de trois projets de résolution, présentés respectivement par les délégations du Japon [S/4056], des Etats-Unis d'Amérique [S/4056] et de l'Union soviétique [S/4057]. Le projet de résolution du Japon est actuellement en cours de revision, et le nouveau texte en sera distribué ultérieurement.
- 2. Au nom du Conseil, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, qui représente aujourd'hui son pays au Conseil.
- 3. M. MATSUDAIRA (Japon) [traduit de l'anglais]: Le Conseil n'a adopté aucun des trois projets de résolution dont il était saisi à la précédente séance [S/4047/Rev. 1, S/4050/Rev. 1, S/4054]. La crise devant laquelle nous nous trouvons est grave assurément—et pleine de dangers—et jamais la responsabilité du Conseil n'a été plus lourde. Si nous échouons maintenant, il en résultera une perte de prestige énorme pour l'Organisation des Nations Unies et pour le Conseil, qui est l'organe directement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
- 4. La gravité de la situation au Liban, et les conséquences de cette situation, font que nous vivors actuellement des heures historiques, d'une importance vraiment cruciale. Les générations futures ne nous pardonneraient pas de n'avoir pas su résoudre ce problème, qui pourrait si facilement devenir une question de paix ou de guerre. C'est pourquoi ma délégation ne veut pas se laisser abattre par les difficultés du moment. Il est essentiel, à une heure comme celle-ci, de ne pas perdre courage. Animée par le désir sincère et le ferme propos de faire en sorte que le Conseil de sécurité ne soit pas accusé à nouveau d'être incapable de s'acquitter de ses responsabilités, ma délégation recherchera toutes les occasions possibles de créer une atmosphère favorable à un rapprochement des points de vue, J'espère que le Conseil comprendra notre attitude.
- 5. Notre projet de résolution [S/4055] vise à soutenir l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et les buts et principes de la Charte, car la politique étrangère de mon pays est axée sur le soutien de l'action entreprise par l'Organisation.
- 6. Si le Conseil doit être paralysé une fois de plus par l'indécision et le désaccord, il me faut alors rappeler ces paroles significatives, prononcées par un ministre célèbre à la veille de la chute de l'Empire romain : « Je ne connais pas vos motifs ni vos mobiles; tout ce que je sais, c'est que vous avez agi comme un homme qui se sert de sa main gauche pour se couper la main droite ». J'espère que cela ne se produira pas ici, à l'Organisation des Nations Unies.
- 7. J'en viens maintenant à la question qui nous occupe actuellement, en donnant des précisions sur la partie la plus importante du projet de résolution que nous

tive paragraph 2 to empower the Secretary-General to create a United Nations emergency force in Lebanon, nor to create a type of United Nations force such as is now stationed in Korea, nor to create a police force of any kind. It is needless to say that the Secretary-General cannot perform such functions unless a resolution of the Security Council specifically and explicitly authorizes him to do so. Within these limits, the Secretary-General is requested to make the necessary arrangements which will enable the United Nations to fulfil the general purposes established in the resolution of 11 June 1958 [S/4023], and which will serve to ensure the integrity and independence of Lebanon in accordance with the principles embodied in the Charter.

- 8. All I ask, in submitting my draft resolution for the consideration of the Council, is a strengthened United Nations Observation Group in Lebanon, and I feel sure that this will meet adequately the needs of the situation which confronts us.
- 9. I am introducing a slight revision to my draft resolution which will be circulated in a few minutes.
- 10. Before concluding, I want to state that our draft resolution is related only to the question of Lebanon. With regard to the agenda item concerning the complaint by Jordan, my delegation holds the view that the Council should give careful consideration to the problem in order to find a solution.
- 11. Mr. LODGE (United States of America): When the United States responded to the request for assistance from the Government of Lebanon, President Eisenhower made it clear that our forces had gone to Lebanon for the purpose of helping the Government stabilize the situation brought on by threats from the outside and to protect United States citizens in Lebanon. He made it clear that United States forces would remain in Lebanon only until such time as the United Nations could take the steps necessary to protect the political independence and integrity of Lebanon. In recent meetings, the Security Council has sought to find ways in which the United Nations could take effective action in Lebanon which would allow United States forces to be withdrawn. We all know why our efforts so far have been unsuccessful.
- 12. The draft resolution, submitted by the delegation of Japan [S/4055], is a constructive proposal which would help the United Nations, acting through the Secretary-General, to carry out its responsibilities for the preservation of peace and security, and to help protect the territorial integrity and independence of Lebanon. We believe it represents the indispensable minimum action which the United Nations should take in Lebanon at this time. It could lead to conditions which would make possible the withdrawal of United States forces from Lebanon.
- 13. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): It is the view of Her Majesty's Government in the United

présentons. De l'avis de ma délégation, le paragraphe 2 du dispositif ne vise pas à donner au Secrétaire général le pouvoir de créer une Force d'urgence des Nations Unies au Liban, ni une Force des Nations Unies semblable à celle qui se trouve actuellement en Corée, ni une force de police quelle qu'elle soit. Il va sans dire que le Secrétaire général ne peut prendre de telles mesures sans l'autorisation précise et expresse du Conseil de sécurité. Dans ces limites, le Secrétaire général est prié de prendre les dispositions qui seront nécessaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies d'atteindre les buts généraux énoncés dans la résolution du 11 juin 1958 [S/4023], et qui serviront à assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban, conformément aux principes énoncés dans la Charte,

- 8. En soumettant ce projet de résolution au Conseil, je ne fais que demander que le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban soit renforcé, et je suis certain que cela répondra suffisamment aux nécessités de la situation présente.
- 9. J'ai apporté au texte de mon projet de résolution une légère modification qui va vous être communiquée dans quelques minutes.
- 10. Avant de terminer, je désire déclarer que notre projet de résolution porte uniquement sur la question du Liban. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif à la plainte de la Jordanie, ma délégation estime que le Conseil devrait étudier ce problème avec la plus grande attention afin d'y trouver une solution.
- 11. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Quand les Etats-Unis ont répondu à la demande d'assistance du Gouvernement libanais, le président Eisenhower a bien précisé que les forces américaines se rendaient au Liban pour aider le gouvernement à redresser la situation compromise par des menaces de l'extérieur et pour protéger les ressortissants des Etats-Unis se trouvant au Liban. Il a bien précisé qu'elles n'y resteraient que jusqu'au moment où l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre les mesures nécessaires pour protéger l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du Liban. Au cours de séances récentes, le Conseil de sécurité s'est efforcé de trouver des moyens par lesquels l'Organisation pourrait entreprendre au Liban une action effective qui permettrait aux Etats-Unis de retirer leurs forces. Nous savons tous pourquoi nos efforts ont été infructueux jusqu'à présent.
- 12. Le projet de résolution que nous présente la délégation japonaise [S/4055] est une proposition constructive qui aiderait l'Organisation des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire du Secrétaire général, à s'acquitter de ses responsabilités touchant le maintien de la paix et de la sécurité, et à protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban. C'est là, à notre avis, le minimum indispensable que l'Organisation des Nations Unies doit faire au Liban en ce moment. L'application de cette résolution pourrait créer des conditions qui permettraient le retrait du Liban des troupes des Etats-Unis.
- 13. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : Le Gouvernement de Sa Majesté dans le

Kingdom that the United States proposal appearing in document $[S/4050|Rev.\ 1]$ provided for the most effective steps by which the Security Council could respond to the complaint of the Lebanese Government. That draft resolution had the overwhelming support of the Security Council, but unfortunately it was vetoed by the representative of the Soviet Union.

- 14. My Government, however, recognizes the constructive intentions which have led the representative of Japan to introduce the draft resolution which is before us. It is a praiseworthy attempt to salvage something from the state of frustration to which the Council was reduced by the Soviet veto. This draft resolution does not, for obvious reasons, respond as closely to the facts of the situation or provide for as effective action as did the United States draft resolution. Nevertheless, it does provide for continuing and expanding action by the United Nations. That is an objective which all members of the Security Council, in view of their responsibilities for international peace and security, must surely regard as of primary importance. is certainly the view of Her Majesty's Government in the United Kingdom. We have always urged the most effective possible United Nations action in the area, from the moment the Security Council adopted its resolution of 11 June [S/4023].
- The Japanese draft resolution recognizes that the United Nations action will need to comprehend measures additional to those envisaged by the resolution of 11 June, and it prescribes that the purpose of these measures is to ensure the territorial integrity and independence of Lebanon. One merit of the proposal, in the view of my delegation, is that it makes clear that this is the objective of the United Nations in this Her Majesty's Government believes that under this new draft resolution the Secretary-General would be enabled, doutless in consultation with the Government of Lebanon, to increase the effort of the United Nations in Lebanon and to extend its responsibility, with the object of taking over in due course from the United States forces responsibility for ensuring the continued integrity and independence of Lebanon. I shall therefore vote in favour of it.
- I should now like to make a brief statement about the other item on our agenda, the complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic [S/4053]. At the beginning of our discussion last Thursday [831st meeting], I informed the Council of the emergency action which Her Majesty's Government had taken in response to a request for assistance from the Government of Jordan. I explained that this action was taken solely to help the lawful Government of Jordan to resist an external threat and to protect their country's political independence and territorial integrity. I explained also that the action related only to Jordan. I said that if the Security Council could make arrangements which would ensure the protection of Jordan from external threat and so maintain peace

Royaume-Uni estime que la proposition des Etats-Unis qui figure dans le document S/4050/Rev. 1 définissait les mesures les plus efficaces que le Conseil de sécurité puisse prendre pour donner suite à la plainte du Gouvernement libanais. Les membres du Conseil de sécurité ont approuvé ce projet de résolution à une majorité écrasante, mais malheureusement le représentant de l'Union soviétique y a opposé son veto.

- 14. Mon gouvernement, cependant, apprécie l'esprit constructif dans lequel le représentant du Japon nous a saisis du projet de résolution que nous examinons actuellement. C'est un effort louable pour remédier dans la mesure du possible à l'état d'impuissance dans lequel le veto soviétique a plongé le Conseil. Pour des raisons évidentes, ce projet de résolution n'est pas aussi exactement adapté à la situation que celui des Etats-Unis, et ne prévoit pas une action aussi effective. Il permettrait cependant à l'Organisation des Nations Unies de poursuivre et d'étendre son action. C'est là un but que tous les membres du Conseil, responsables comme ils le sont du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doivent certainement considérer comme étant d'une importance primordiale. Tel est certainement l'avis du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni. Depuis que le Conseil a adopté sa résolution du 11 juin [S/4023], nous n'avons cessé d'insister pour que l'Organisation des Nations Unies entreprenne une action aussi efficace que possible dans cette région.
- 15. Le projet de résolution japonais reconnaît que l'action de l'Organisation devra prendre une forme nouvelle s'ajoutant à celles qui étaient envisagées dans la résolution du 11 juin, et il stipule que le but de ces mesures est d'assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban. De l'avis de ma délégation, l'un des mérites de cette proposition est qu'elle précise clairement que tel est le but de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Le Gouvernement de Sa Majesté pense que ce nouveau projet de résolution donnerait au Secrétaire général la possibilité, après consultation sans doute avec le Gouvernement libanais, d'intensifier les efforts de l'Organisation des Nations Unies au Liban et d'étendre ses responsabilités afin qu'elle puisse en temps voulu assurer à la place des troupes des Etats-Unis le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban. Je voterai donc pour le projet de résolution japonais.
- 16. Je voudrais à présent faire une brève déclaration au sujet du deuxième point de notre ordre du jour, à savoir la plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unic dans ses affaires intérieures [S/4058]. Au début de notre discussion, jeudi dernier [831e séance], j'ai informé le Conseil des mesures d'urgence que le Gouvernement de Sa Majesté avait prises en réponse à une demande d'assistance émanant du Gouvernement jordanien. J'ai expliqué que cette action avait pour seul objet d'aider le gouvernement légitime de la Jordanie à résister à une menace venue de l'extérieur et à protéger l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du pays. J'ai expliqué aussi que cette mesure ne visait que la Jordanie. J'ai ajouté que si le Conseil de sécurité pouvait prendre des dispositions pour assurer la pro-

and security, the action which Her Majesty's Government had taken in Jordan would be brought to an end. In the course of the debate, I also stated that our troops would of course be withdrawn if the lawful Government of Jordan requested this.

- 17. I wish now to indicate very briefly in what way my Government proposes to follow up its statement of readiness to withdraw British forces from the territory of Jordan if and when effective arrangements could be made by the United Nations for the protection of Jordan against external threat. My Government concluded from the course of the present debate in the Council on the Lebanese item that there is no immediate prospect of agreement being reached here on the necessary measures in Jordan. It therefore proposes, as a first step, to explore urgently with the Secretary-General the possibility of devising some form of effective action by the United Nations. This will be done in consultation with the Government of Jordan and with other Governments concerned. The object of these consultations will be to work out proposals under which assistance can be given by the United Nations to the Government of Jordan to ensure the preservation of its territorial integrity and political independence.
- 18. Mr. SMITH (Canada): I have listened with great interest to the remarks of the representative of Japan. The spirit in which he made them seemed to me to accord with our own concern over the present situation and our desire to take constructive measures within the United Nations framework to safeguard the security of Lebanon and minimize the threat to the peace of the Middle East arising out of current developments.
- 19. I re-emphasize the view of my delegation that the Council should address itself not to the events of the past but to the positive task of achieving through the United Nations the stability in the Middle East which is essential to a lasting solution. We cannot do this if we stand still or fall back. We must move forward, and it is with this conviction in mind that we voted against the USSR draft resolution [S/4047/Rev. 1]. That draft resolution made no mention of any United Nations action and made no attempt to suggest any constructive role for the United Nations to play in this critical situation. It simply called on the United States and the United Kingdom Governments to withdraw their troops. In other words, it tried to recreate the status quo ante, a status which was not at all a happy one. I am sure that the Soviet representative will not contest the proposition that it is impossible in this world to turn the clock back, to ignore events that have taken place, and pretend that the situation can ever again be as it was. We must deal with the Lebanese situation as it is, and we should deal with it through the United Nations.

tection de la Jordanie contre les menaces venues de l'extérieur et maintenir ainsi la paix et la sécurité, il serait mis fin à l'action entreprise en Jordanie par le Gouvernement de Sa Majesté. Au cours du débat, j'ai également déclaré que nous retirerions bien entendu nos troupes si le gouvernement légitime de la Jordanie le demandait.

- 17. Je voudrais maintenant indiquer très brièvement de quelle manière mon gouvernement entend donner suite à sa déclaration selon laquelle il retirera ses troupes du territoire jordanien si l'Organisation des Nations Unies peut prendre des mesures efficaces pour assurer la protection de la Jordanie contre des menaces de l'extérieur, et dès que ces mesures auront été prises. L'évolution du présent débat du Conseil sur le problème du Liban a amené mon gouvernement à conclure qu'il ne faut guère compter aboutir dans l'immédiat à un accord sur les mesures à prendre en Jordanie. Nous avons donc l'intention, en tout premier lieu, de rechercher avec le Secrétaire général les possibilités qui s'offrent à l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre une action efficace. Le Gouvernement jordanien et les autres gouvernements intéressés seront consultés, et le but de ces consultations sera la mise au point de propositions permettant à l'Organisation de fournir son assistance au Gouvernement jordanien en vue de préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Jordanie.
- 18. M. SMITH (Canada) [traduit de l'anglais]: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du représentant du Japon, dont l'esprit me semble répondre à l'inquiétude que nous cause la situation actuelle et à notre désir de prendre des mesures constructives, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour sauvegarder la sécurité du Liban et atténuer autant que possible la menace que les événements actuels font peser sur la paix dans le Moyen-Orient.
- Je souligne une fois de plus que, de l'avis de ma délégation, le Conseil devrait se préoccuper, non pas des événements du passé, mais de la tâche positive qui consiste à créer dans le Moyen-Orient, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, cette stabilité qui est la condition essentielle de toute solution durable. Nous ne pourrons y parvenir en restant inactifs, ou en revenant en arrière. Il nous faut aller de l'avant, et c'est pour cela que nous avons voté contre le projet de résolution de l'URSS [S/4047/Rev. 1]. Ce projet de résolution, en effet, passait totalement sous silence la question d'une action de l'Organisation des Nations Unies et ne contenait aucune suggestion constructive concernant le rôle qu'elle pourrait jouer dans cette situation critique. Il y était simplement question de demander aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de retirer leurs troupes. En d'autres termes, on essayait de revenir au statu quo ante, dont il n'y a certes pas lieu de se féliciter. Je suis certain que le représentant de l'Union soviétique ne niera pas que dans le monde actuel il est impossible de revenir en arrière, de fermer les yeux sur les événements qui se sont déroulés, de prétendre que la situation pourra redevenir ce qu'elle a été. Nous devons nous occuper de la situation au Liban telle qu'elle est actuellement, et nous devons le faire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

- 20. Canada also had to vote against the Swedish draft resolution [S/4054]. We did so with great regret, as was explained on Friday last [834th meeting]. We could not agree that it would be wise to suspend the work of the Observation Group at a time when it was showing particular promise. Our purpose at this time, which I am sure we share with the Swedish representative and others around this table, is to ensure that in the present serious situation no action whatsoever should be taken by any nation which would extend any threat to peace and security beyond the boundaries of Lebanon. One way to do this is to strengthen rather than weaken the direct action of the United Nations in Lebanon.
- 21. The draft resolution of Japan [S/4055/Rev. 1] gives us the opportunity to do this. It seeks to use and to strengthen the United Nations machinery that we have and looks to a situation in which the United States forces can be withdrawn from Lebanon. This, in our view, is a positive approach, one which offers the Council a way to advance from the dead end in which it finds itself following the rejection of the proposals previously before it. The Japanese draft resolution would seem to me to meet the criteria which, in my delegation's view, should apply to our efforts at this time. It avoids statements which do not serve a constructive purpose. It builds on what we have and concentrates on the essential task of creating conditions that may lead to a long-term solution of the present crisis.
- 22. The Canadian delegation welcomes the Japanese draft resolution and hopes that it will receive most careful and sympathetic consideration and support from all those members of the Council anxious to enable the United Nations to meet the present challenge.
- 23. It is apparent that the Japanese draft resolution gives a role of key importance to the Secretary-General for its successful implementation. The Canadian Government welcomes this opportunity to express again its confidence in the skill and devotion of the Secretary-General in his ability to implement this part of the resolution.
- 24. In these circumstances, we, and I am sure other members of the Council, would wish to have the benefit of the Secretary-General's view on this subject.
- 25. The SECRETARY-GENERAL: The representative of Japan has at this meeting clarified his intentions in presenting his draft proposal. However, the representative of Canada has now asked me how I envisage the implementation of the draft resolution, and I take it for granted that he has in mind especially the main operative paragraph. I am in a position to give him a considered reply, as I have myself felt the need for clarification and have therefore prepared notes which at least may give some guidance to the members of the Council as to how I see the limits for possible action set by the Charter, by the statements made here in the Security Council, or by our practical experience from

- 20. Le Canada a également dù voter contre le projet de résolution de la Suède [S/4054]. Comme nous l'avons dit vendredi dernier [834e séance], c'est avec beaucoun de regret que nous avons voté ainsi. Nous ne pouvions pas considérer qu'il fût sage de suspendre les activités du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban au moment même où leurs résultats devenaient particulièrement prometteurs. Notre objectif actuel, et je suis sûr que c'est également celui du représentant de la Suède et des autres représentants ici présents, est de veiller à ce que, vu la situation grave devant laquelle nous nous trouvons, aucun pays n'entreprenne une action qui risquerait d'aggraver toute menace à la paix et à la sécurité en la portant au-delà des frontières du territoire libanais. Un des moyens d'y réussir est de renforcer, plutôt que d'affaiblir, l'action directe de l'Organisation des Nations Unies au Liban.
- 21. Le projet de résolution du Japon [S/4055/Rev. 1] nous donne la possibilité de le faire. Il cherche à utiliser et à renforcer les moyens dont nous disposons déjà à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à créer une situation qui permettrait aux forces des Etats-Unis de se retirer du Liban. C'est là, à notre avis, un projet de solution positif, qui offre au Conseil une issue pour sortir de l'impasse où il se trouve à la suite du rejet des propositions qui lui ont été soumises jusqu'ici, Le projet de résolution japonais me semble répondre aux critères qui, de l'avis de ma délégation, devraient nous guider dans nos efforts actuels. Il évite toute déclaration qui n'aurait rien de constructif. Partant de ce qui existe déjà, il vise surtout, et c'est là l'essentiel. à créer des conditions qui peuvent mener à une solution à long terme de la crise actuelle.
- 22. La délégation canadienne sc félicite du projet de résolution japonais; elle espère qu'il sera étudié attentivement, accueilli favorablement et appuyé par tous les membres du Conseil qui désirent sincèrement que l'Organisation des Nations Unies puisse vaincre les difficultés de l'heure présente.
- 23. De toute évidence, le projet de résolution du Japon donne au Scerétaire général un rôle capital dans l'application de ses dispositions. Le Gouvernement canadien est heureux de profiter de cette occasion pour exprimer à nouveau sa confiance dans l'habileté et le dévouement du Secrétaire général, qui, nous en sommes certains, saura mener à bien la tâche définie dans cette partie de la résolution.
- 24. Cela étant, je serais heureux, ainsi que les autres membres du Conseil, j'en suis sûr, de connaître l'opinion du Secrétaire général à ce sujet.
- 25. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduit de l'anglais): Le représentant du Japon a indiqué tout à l'heure quelles étaient ses intentions en présentant son projet de résolution. Cependant, le représentant du Canada vient de me demander comment j'envisage la mise en œuvre du projet de résolution, et je présume qu'il pensait surtout an principal paragraphe du dispositif. Je suis en mesure de lui donner une réponse réfléchie, car j'ai moi-même senti le besoin de mettre les choses au point, si bien que j'ai préparé quelques notes qui me permettent de donner aux membres du Conseil au moins quelques indications sur la manière dont je conçois les limites d'une action éventuelle,

field operations in the Middle East. It is more difficult for me, at this stage, to indicate in positive and detailed terms what measures may be adequate in the present circumstances.

- 26. I should, perhaps, first say a few words about the suggestion, made in the Council, that the United Nations should organize a force, in the strict sense of the term, to be sent to Lebanon.
- 27. This suggestion should, in the first place, be considered in the light of the adequacy of such a force for the purposes which the United Nations in this instance has to serve.
- 28. The Security Council has already decided on steps which would serve the general purpose of ensuring against infiltration and the smuggling of arms. On the basis of the resolution of 11 June 1958 [S/4023], the United Nations Observation Group in Lebanon is now in full operation. The alternative arrangement to this Group would be an effort to "seal" the border by military means, that is to say, by the establishment of a United Nations force.
- 29. I find it difficult to foresee that, if the operation of the United Nations Observation Group were to be continued and strengthened as it should be under the Japanese draft resolution, as I understand it, the Council would also find it acceptable to use other means, and these of a military nature, for the very same end. Such an addition, in order to reinforce the effect of the observation operation, would involve arrangements which, organizationally, quantitatively, and in principle would go far beyond the scope of the Observation Group, even at its maximum level. It has to be taken into account that the present plan for a development of the observation operation would seem to make the Observation Group itself a wholly adequate instrument, at the border, for its intended purposes.
- 30. In line with the plans of the Group itself and with my own intentions, and on the basis of the resolution of 11 June 1958 reinforced by the new decision of the Council, were the Japanese draft resolution to be adopted I will take immediate steps for the continued development of the Group up to the maximum capacity rendered possible in the circumstances. The situation has been helped considerably by the recent agreements with local leaders within the areas outside Government control.
- 31. The interpretation of the draft resolution which I have made received strong support in the statement of the representative of Japan. I suppose that it will be accepted also by the members of the Council. There then remains the problem whether a United Nations force would provide adequate means to serve other United Nations purposes than those for which the Observation Group was initially intended. The draft

- telles qu'elles découlent des dispositions de la Charte, des déclarations qui ont été faites ici, au Conseil de sécurité, ou de l'expérience pratique que nous avons tirée de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient. Il m'est plus difficile, à ce stade, d'indiquer de façon positive et détaillée quelles sont les mesures qui peuvent se révéler appropriées dans les circonstances présentes.
- 26. Je devrais peut-être dire d'abord quelques mots de la suggestion qui a été faite devant le Conseil, et selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait organiser une Force, au sens strict du terme, qui serait envoyée au Liban.
- 27. Il convient en premier lieu d'étudier dans quelle mesure la création de cette force serait une décision appropriée, eu égard aux objectifs que l'Organisation doit atteindre en l'occurrence.
- 28. Le Conseil de sécurité a déjà arrêté des mesures qui permettraient d'une manière générale de prévenir les infiltrations et le trafic illégal d'armes. En exécution de la résolution du 11 juin 1958 [S/4023], le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban est maintenant en pleine activité. L'autre possibilité serait, au lieu d'avoir un groupe d'observation, d'essayer de fermer la frontière par des moyens militaires, c'est-à-dire en créant une Force des Nations Unies.
- 29. Je ne crois guère que, au cas où les activités du Groupe d'observation des Nations Unics au Liban seraient poursuivies et renforcées comme le prévoit, à mon sens, le projet de résolution du Japon, le Conseil jugerait également bon d'employer aux mêmes fins d'autres moyens, d'ordre militaire ceux-là. Une telle mesure en vue d'accroître l'efficacité des opérations d'observation exigerait des arrangements qui soulèveraient des questions d'organisation, des questions d'effectifs et des questions de principe dépassant de loin les possibilités du Groupe d'observation, même s'il était porté à son maximum. Il faut tenir compte de ce que le plan actuel visant à étendre les opérations d'observation semble devoir faire du Groupe d'observation lui-même un instrument parfaitement capable de s'acquitter, à la frontière, des tâches qui lui ont été assignées.
- 30. Conformément aux plans du Groupe lui-même et à mes propres intentions, et compte tenu de la résolution du 11 juin 1958 qui serait renforcée par la nouvelle décision du Conseil si le projet de résolution japonais était adopté je vais prendre immédiatement des mesures pour porter les effectifs du Groupe jusqu'au maximum possible dans les circonstances actuelles. La situation s'est considérablement améliorée grâce aux accords conclus récemment avec les dirigeants locaux dans les zones qui échappent au contrôle des autorités gouvernementales.
- 31. L'interprétation que j'ai donnée du projet de résolution correspond de près à ce que le représentant du Japon a préconisé dans sa déclaration. Je suppose qu'elle sera également acceptée par les membres du Conseil. Il reste alors à savoir si une Force des Nations Unies serait un instrument approprié pour atteindre d'autres objectifs de l'Organisation que ceux pour lesquels le Groupe d'observation a été créé à l'origine.

resolution indicates as such an aim the general purpose of the United Nations which is to protect the independence and integrity of a member nation, within the terms of the Charter.

32. In considering this question, I find some guidance in a statement made by the representative of the United States when he proposed military units partly with just such tasks in mind. On the question of a possible United Nations force, the representative of the United States said:

"They would not be there to fight unless they are attacked, but it should be fully clear also that they will have the authority to fire in self-defence in performance of their duties to . . . protect the integrity of Lebanon." [829th meeting, para. 12.]

- 33. This makes it clear that the representative had in mind a force with limited rights along the lines of United Nations Emergency Force in Gaza and on the international frontier between Israel and Egypt. This Emergency Force has been granted only a limited right of self defence.
- 34. The definition of the authority, here quoted, makes it clear that the representative of the United States did not intend that a United Nations force in Lebanon, if established, should take military initiative against opposition or dissident groups. On this assumption, such a force at present would find it quite difficult to operate outside Government-held territory if, as might well be, such operations were to meet with armed resistance. In these circumstances, and remaining as it must strictly within the terms of the Charter, it seems probable that a force would find itself restricted on the whole to a fairly passive role in Government-controlled Territory a role which, if it has to be filled, could be provided for by simpler means.
- 35. The fact that, for the reasons given, I would not find myself authorized, on the basis of the draft resolution submitted by Japan, to organize a United Nations force, directs attention to the possibility of other arrangements which may be demanded by the situation and which, in the circumstances, meet the same need as a United Nations force might have done in an equally satisfactory manner. I would, with this in view, wish to consider arrangements under the draft resolution which would make it possible for the United Nations also to accord assistance, in the forms and to the extent proper to the United Nations, towards ensuring against any externally directed activities within the country — like infiltration and the smuggling of arms — which would come within the terms of the Charter. The United Nations Observation Group in Lebanon, with the explicit agreement of the Government of Lebanon, could helpfully, in line with the initial general purposes, broaden its functioning in this direction. To do so, of course, it would require an adequate increase in personnel, both as to officer observers and other ranks.

Le projet de résolution cite en particulier le but général des Nations Unies, qui est de protéger l'indépendance et l'intégrité d'une nation membre, conformément aux dispositions de la Charte.

32. Pour l'examen de cette question, je puise quelques indications dans la déclaration que le représentant des Etats-Unis a faite lorsqu'il a proposé la création de contingents militaires, en pensant justement à certaines de ces tâches. A propos d'une éventuelle Force des Nations Unies, le représentant des Etats-Unis a déclaré :

« Ces forces ne seraient pas au Liban pour combattre, à moins qu'elles ne soient attaquées, mais il doit être également très clair qu'elles auront le droit d'ouvrir le feu en cas de légitime défense dans l'accomplissement de leur devoir, qui consistera ;...] à protéger l'intégrité du Liban. » [829° séance, par. 12.]

- 33. Il est donc évident que le représentant des Etats-Unis envisageait la création d'une force ayant des droits limités, comme la Force d'urgence des Nations Unies à Gaza et sur la frontière internationale entre Israël et l'Egypte. Cette Force d'urgence n'a elle-même qu'un droit limité de légitime défense.
- 34. Le passage que j'ai cité montre bien que le représentant des Etats-Unis n'envisageait pas la possibilité qu'une Force des Nations Unies au Liban, si elle était créée, puisse prendre des initiatives militaires contre l'opposition ou contre des groupes dissidents. Dans cette hypothèse, il serait, en ce moment, vraiment difficile qu'une telle force opère en dehors des régions se trouvant sous l'autorité du gouvernement, si, comme ce pourrait être le cas, elle se heurtait à une résistance armée. Dans ces circonstances, et compte tenu du fait qu'elle devrait toujours se conformer strictement aux dispositions de la Charte, il semble probable qu'elle ne pourrait, dans l'ensemble, que jouer un rôle assez passif dans les régions dépendant du gouvernement tâche qui, si elle doit être exécutée, pourrait l'être par des moyens plus simples.
- 35. Le fait que, pour les raisons indiquées, je ne me croirais pas autorisé, en me fondant sur le projet de résolution du Japon, à organiser une Force des Nations Unies, fait ressortir la possibilité de prendre, selon que la situation peut l'exiger, d'autres mesures qui, étant donné les circonstances, répondraient aux mêmes besoins qu'une Force des Nations Unies, et cela de façon tout aussi satisfaisante. J'aurais alors à envisager certaines mesures, conformes aux dispositions du projet de résolution, qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies de fournir aussi son assistance, dans la mesure qui convient et sous des formes appropriées, asin d'empêcher au Liban toute activité dirigée de l'extérieur — comme les infiltrations et le trafic illégal d'armes - qui tomberait sous le coup des dispositions de la Charte. Le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban pourrait, avec l'accord explicite du Gouvernement libanais et conformément aux buts généraux fixés initialement, élargir utilement ses activités en ce sens. Il faudrait bien entendu, pour cela, augmenter en conséquence les effectifs du Groupe, qu'il s'agisse des officiers observateurs ou des autres catégories de personnel.

- 36. The members of the Council will recall that I have fully endorsed the recommendations of the Observation Group, as set forth in their second interim report [S/4052], for augmentation of their members and facilities. It is my intention to proceed, as speedily as possible, with the implementation of those recommendations; indeed, some preliminary steps toward this end have already been taken. I will take such further steps in this direction, within the limits of my authority, as I may consider necessary.
- 37. In my view, a strengthened and expanded United Nations Observation Group in Lebanon, as described above, could meet adequately the responsibilities properly falling upon the United Nations, as indicated in the Japanese draft resolution. It is my hope that this will be recognized equally by the parties concerned, thus providing the basis for the early withdrawal from Lebanon of United States forces.
- 38. Mr. DE VAUCELLES (France) (translated from French): At our last meeting, the representative of Japan annonced that, as the Council had failed to adopt any resolution, his delegation was going to introduce one in order to give the Security Council one last chance to take action. Today, that document is before us and I am pleased to say how much my delegation appreciates the effort at conciliation and the realistic outlook it reflects.
- 39. The draft before us is based, quite rightly, we believe, on the idea that the United Nations is already committed in Lebanon. Action is being taken there at the request and under the auspices of the United Nations for the purpose of removing the threats directed against Lebanon. It is important that this action should be brought to its normal conclusion.
- 40. Our object today is not to go back over the past, or to discuss how justified or effective any particular step has been. Our object is to come to the aid of Lebanon and to enable the United Nations to take effective action towards that end. Let us see what the draft resolution on which the Council is to take a decision has to say: it says, in essence, that the activities undertaken in Lebanon pursuant to the resolution of 11 June should be continued and developed by means of such measures as the Secretary-General may consider necessary and in my view, this is the basic point that those activities should not be discontinued until the territorial integrity and political independence of Lebanon have been assured.
- 41. From that point of view, the revised version of the Japanese draft resolution [S/4055/Rev. 1] which is now before us in no way diminishes the value of the draft as a whole, since it merely dispenses with the final operative paragraph with the old paragraph 2 already containing an explicit reference to the resolution of 11 June, and requests that the further measures which the Secretary-General may take should be in addition to those already taken. Thus, the actual substance of the draft is, in our view, not affected by the revision. There is nothing, in the opinion of my

- 36. Les membres du Conseil se rappelleront que j'ai appuyé sans réserve les recommandations du Groupe d'observation, telles qu'elles figurent dans le second rapport intérimaire [S/4052], en ce qui concerne l'augmentation des effectifs du Groupe et des moyens dont il dispose. J'ai l'intention de donner suite le plus rapidement possible à ces recommandations; en fait, certaines mesures préliminaires ont déjà été prises à cette fin. Je prendrai d'autres mesures en ce sens, dans les limites des pouvoirs qui me sont conférés, selon que je le jugcrai nécessaire.
- 37. A mon avis, le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, renforcé et élargi comme je viens de le dire, pourrait s'acquitter comme il se doit des responsabilités qui incombent à l'Organisation des Nations Unics, telles qu'elles ressortent du projet de résolution japonais. J'espère que les parties intéressées en conviendront également, ce qui sera un premier pas vers le retrait rapide du Liban des forces armées des Etats-Unis.
- 38. M. DE VAUCELLES (France): Lors de notre précédente séance, le représentant du Japon nous avait annoncé que sa délégation, constatant qu'aucun projet de résolution n'avait pu être adopté, allait en déposer un afin de donner au Conseil de sécurité une dernière chance d'agir. Nous avons aujourd'hui ce document devant nous, ct il m'est agréable de dire à quel point ma délégation apprécie l'effort de conciliation et les préoccupations réalistes dont il témoigne.
- 39. Le projet qui nous est présenté est fondé, à juste titre selon nous, sur l'idée que la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies est, d'ores et déjà, engagée au Liban. Une action se poursuit, en effet, dans ce pays, à la requête et sous l'égide de l'Organisation, dans le but d'écarter les menaces dont le Liban était l'objet. Il importe qu'elle soit menée jusqu'à son terme normal.
- 40. Il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir sur le passé, de discuter le bien-fondé ou l'efficacité de telle ou telle mesure. Il s'agit de venir en aide au Liban, et de mettre notre Organisation en mesure d'agir efficacement à cette fin. Or, que dit le projet de résolution sur lequel le Conseil va être appelé à se prononcer? Il dit en substance que l'action menée au Liban, sur la base de la résolution du 11 juin 1958, doit être poursuivie et développée à l'aîde des moyens appropriés que le Secrétaire général jugera nécessaires, et ceci me paraît essentiel que cette action ne devra pas être abandonnée avant que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban soient assurées.
- 41. A ce point de vue, la revision du projet de résolution japonais nous avons maintenant sous les yeux le texte revisé [S/4055/Rev. 1] ne diminuc en rien la valeur du projet dans son ensemble, puisqu'elle se borne à supprimer le paragraphe premier du dispositif, alors que l'ancien paragraphe 2 se réfère déjà expressément à la résolution du 11 juin et demande que les nouvelles mesures que pourra prendre le Secrétaire général s'ajoutent à celles qui ont déjà été adoptées. Le fond même du projet n'est donc pas touché, selon nous, par cette transformation. Rien ne s'oppose, dans

delegation, to prevent us from taking a decision along these lines.

- 42. The temporary presence of United States troops in Lebanon cannot relieve the United Nations of its responsibility or of its duty to act. We know that those troops were not sent to Lebanon with that object and the United States delegation's support of the Japanese draft resolution is further proof of the good faith of the United States and of its respect for United Nations decisions.
- 43. In the circumstances, my delegation will vote for the Japanese draft resolution and earnestly hopes that it will be adopted unanimously by the Council.
- 44. Mr. JARRING (Sweden): The draft resolution submitted by the Swedish delegation on 10 June [S/4022] which led to a decision by the Security Council on the following day was based on a desire to try to obtain an impartial exposition of the situation on the borders of Lebanon. It was at the same time the hope of the Swedish delegation that a decision, which indicated the concern of the Council for the developments, and in particular the presence of the United Nations Observation Group in Lebanon, would lead to a general relaxation of the tense situation in Lebanon.
- In accordance with this position and these hopes, it was self-evident that Sweden would be found among those countries which immediately responded to the request of the Secretary-General to provide observers and equipment so as to enable the Observation Group quickly and efficiently to tackle its task of seeing that no weapons or persons entered Lebanon illegally. Sweden thus dispatched eight officers and four planes with pilots and ground personnel. In the view of the Swedish Government the situation in Lebanon was gradually being stabilized. The presence of the observers and their activities must be considered as having contributed to this development.
- The landing of United States troops in Lebanon altered in different respects the condition on which the activities of the observers were based. A situation in which the United Nations observers continued their activities after the arrival in Lebanon of a considerable number of United States soldiers seemed, in the opinion of the Swedish Government, to blur the distinction between the United Nations observers and the United States soldiers. The continued activities of the observers could, in this new situation, become a political handicap to the United Nations. Thus, considering that in the Swedish view the observers could not at present fulfil their task as set out in the Security Council resolution of 11 June, the Swedish delegation proposed that these activities should be suspended until further notice. This did not in any way mean that the Council should cease to pay attention to the situation in Lebanon, nor did it imply that efforts to reach agreement on appropriate measures for the purpose of serving the interests of peace and security in the area should be The Swedish draft resolution [S/4054] discontinued.

- l'opinion de ma délégation, à ce qu'il en soit ainsi décidé.
- 42. La présence provisoire de troupes des Etats-Unis au Liban ne saurait retirer sa responsabilité à l'Organisation des Nations Unies, ni la dispenser d'agir, Ce n'est pas dans cette intention, nous le savons, que ces troupes ont été envoyées au Liban, et l'appui que la délégation des Etats-Unis apporte au projet de résolution du Japon constitue une nouvelle preuve de la bonne foi des Etats-Unis et de leur respect pour les décisions de l'Organisation des Nations Unies.
- 43. Dans ces conditions, ma délégation votera en faveur du projet de résolution japonais, et elle espère fermement que celui-ci sera approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.
- 44. M. JARRING (Suède) [traduit de l'anglais] : Le projet de résolution que la délégation suédoise a présenté le 10 juin [S/4022], et qui a abouti à une décision prise le lendemain par le Conseil de sécurité, était inspiré par le désir d'obtenir des renseignements impartiaux sur la situation aux frontières du Liban, La délégation suédoise espérait en même temps que cette décision - qui traduisait l'intérêt que le Conseil portait à l'évolution de la situation — et en particulier la présence du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, provoqueraient un relâchement général de la tension au Liban.
- Ayant pris cette position et manifesté ces espoirs, la Suède devait tout naturellement figurer parmi les pays qui ont immédiatement répondu à la demande du Secrétaire général en mettant des observateurs et du matériel à sa disposition pour que le Groupe d'observation puisse s'attaquer rapidement et résolument à sa tâche : veiller à ce qu'aucune personne ni aucune arme ne pénètrent illégalement au Liban. La Suède a donc envoyé huit officiers et quatre avions avec leurs pilotes et le personnel au sol nécessaire. De l'avis du Gouvernement suédois, la situation au Liban se stabilisait progressivement. La présence du Groupe d'observation et son activité ont sans doute contribué à cette amélioration.
- 46. Le débarquement des troupes des Etats-Unis d'Amérique au Liban a modifié à différents égards les conditions dans lesquelles le Groupe d'observation devait s'acquitter de sa mission. Si le Groupe d'observation des Nations Unies poursuivait ses activités après l'arrivée au Liban d'un nombre considérable de soldats américains, cela paraissait au Gouvernement suédois de nature à effacer la distinction entre observateurs des Nations Unies et soldats des Etats-Unis. Le maintien du Groupe d'observation pouvait, dans ces conditions nouvelles, devenir un handicap politique pour l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, considérant que les observateurs ne pouvaient plus s'acquitter de leurs fonctions en conformité de la résolution du Conseil de sécurité du 11 juin, la délégation suédoise a proposé de suspendre leurs activités jusqu'à nouvel ordre. Cela ne signifiait nullement que le Conseil dût cesser de se préoccuper de la situation au Liban, ni que les efforts en vue de s'entendre sur les mesures propres à favoriser la paix et la sécurité internationales dans cette région dussent cesser. Le projet de résolution contained a paragraph to this end, saying that the Secu- | suédois [S/4054] contenait donc un paragraphe aux

rity Council should keep the Lebanese question on its agenda.

- 47. When it comes to the continued effort which should be made within the framework of the Security Council in dealing with the situation, it is the opinion of my Government that operative paragraph 1 the draft resolution of Japan [S/4055/Rev. 1], provides us with a suitable starting point. It is the understanding of the Swedish delegation that the plans which the Secretary-General is requested to work out according to this paragraph should, on the one hand, involve concrete measures on the part of the United Nations to protect the territorial integrity and political independence of Lebanon, and, on the other, anticipate the successive withdrawal of the foreign troops.
- 48. It does not seen possible at present to have any definite idea as to the precise nature of the steps which should be taken. The Swedish delegation does not exclude the possibility of continued and expanded activities of the United Nations Observation Group in Lebanon as well as the dispatch of military contingents of the United Nations, or both. Thus, the Swedish delegation is in a position to give its support to the draft resolution submitted by Japan.
- 49. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): At its last meeting, the Security Council failed to adopt a decision which would have contributed to the restoration of peace and tranquillity in the near and Middle East. In wiew of the negative votes cast by the representatives of the United States and the United Kingdom, the draft resolution submitted by the Soviet delegation, calling for the cessation of United States and United Kingdom intervention in the domestic affairs of the Arab countries and for the immediate removal of their armed forces from Lebanon and Jordan [S/4047/Rev. 1], was not adopted. The Security Council thus failed to discharge its responsibilities under the Charter for the maintenance of international peace and security.
- 50. This, it should be noted, is happening at a time when the invasion of Lebanon and Jordan by United States and United Kingdom forces and plans for intervention in Iraq and for attacks on other States of the Arab East are threatening to produce extremely dangerous and unforeseeable consequences and a chain reaction which could no longer be checked. Reports are already being published to the effect that joint patrols composed of Lebanese Government forces and United States forces in Beirut have been instructed to take joint action against the Lebanese insurgents. Thus, United States armed forces, acting in concert with the Government forces against the Lebanese insurgents, are directly intervening in the internal affairs of the Lebanese people. It should be borne in mind that military action which begins in one place may easily spread to other areas of the world. In the present state of affairs, any talk of the possibility of confining such action to small or local wars is merely designed to deceive world public opinion.
- 51. The Soviet delegation again draws the Council's attention to the extremely grave situation threatening the peace and security of the peoples which has deve-

- termes duquel le Conseil de sécurité déciderait de maintenir la question libanaise à son ordre du jour.
- 47. Quant aux efforts continus qu'il convient de faire, dans le cadre du Couseil de sécurité, pour régler ce problème, mon gouvernement est d'avis que le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution du Japon [S/4055/Rev. I] constitue un point de départ approprié. La délégation suédoise croit comprendre que les arrangements que le Secrétaire général est prié de prendre aux termes de ce paragraphe devraient comprendre des mesures concrètes en vue de sauvegarder par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban, et d'autres mesures en prévision du retrait des troupes étrangères qui suivra.
- 48. Il ne semble pas possible, pour le moment, de se faire une idée très claire de la nature exacte des mesures à prendre. La délégation suédoise n'est pas opposée à ce que le Groupe d'observation des Nations Unies poursuive et développe ses activités au Liban, ni à ce que l'on envoie des contingents militaires des Nations Unies, ni à ce que l'on ait recours à ces deux mesures à la fois. Elle est donc prête à appuyer le projet de résolution présenté par le Japon.
- 49. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: A sa précédente séance, le Conseil de sécurité n'a pris aucune décision pour aider à rétablir la paix et le calme dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Le projet de résolution de l'Union soviétique demandant qu'il soit mis fin à l'intervention des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans les affaires intérieures des pays arabes et que les forces armées de ces deux puissances soient immédiatement retirées du Liban et de Jordanie [S/4047/Rev. 1] n'a pas été adopté en raison du vote négatif émis par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Ainsi, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté des obligations que lui confère la Charte touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
- 50. Il convient de noter qu'entre-temps l'irruption des troupes américaines et britanniques au Liban et en Jordanie ainsi que les plans d'intervention en Irak et les plans d'agression contre d'autres Etats de l'Orient arabe risquent d'entraîner des conséquences extrêmement dangereuses et imprévisibles et de provoquer une réaction en chaîne qu'il sera impossible d'arrêter. On annonce déjà qu'à Beyrouth des patrouilles mixtes composées de troupes gouvernementales libanaises et de troupes américaines ont reçu pour instructions d'agir de concert contre les insurgés libanais. Par conséquent, les forces armées des Etats-Unis interviennent directement dans les affaires intérieures du peuple libanais en agissant conjointement avec les forces gouvernementales contre les insurgés libanais. Il ne faut pas oublier que les hostilités, une fois ouvertes en un point, peuvent facilement s'étendre à d'autres régions du monde. Dans les circonstances actuelles, prétendre que l'affaire peut se limiter à de petites guerres ou à des guerres locales, c'est vouloir tromper l'opinion publique mondiale.
- 51. La délégation de l'Union soviétique appelle une fois de plus l'attention du Conseil sur l'extrême gravité de la situation qui s'est créée dans le Proche-Orient et

- loped in the Near and Middle East as a result of the armed intervention of the United States and the United Kingdom in Arab countries.
- 52. As we meet here in the Security Council to talk of our attachment to the purposes and principles of the United Nations Charter, coercive action is being taken in the Near and Middle East against peoples who demand their freedom and independence and are opposed to any intervention in their domestic affairs.
- 53. While the Security Council holds fruitless meetings, the armed forces of the United States and the United Kingdom are continuing to move into Lebanon and Jordan in spite of all the talk about the desire of the United States to withdraw its forces from Lebanon as soon as possible. Further reports are published daily concerning the dispatch of additional troops to the Near East by these countries. To-day, the total number of foreign troops sent to Lebanon and Jordan already exceeds the number of those countries' own armed forces. On 20 July there were 10,000 United States troops in Lebanon and 2,000 United Kingdom troops in Jordan.
- 54. Fresh contingents of United Kingdom troops are being sent to Cyprus which is being used as a military springboard for armed aggression against the peoples of the Arab East. The arrival of United States armed forces in Jordan is expected in response to a request from King Hussein. United Kingdom troops are already being moved into Libya a country bordering on the United Arab Republic and this action bodes ill. All United States and United Kingdom armed forces have been placed in a state of combat readiness. Public opinion is being feverishly prepared for further military action against the Arab peoples who are neighbours of Lebanon and Jordan.
- 55. Matters have reached such a stage that the Department of State of the United States has sent to the Government of the United Arab Republic an ultimatum not to interfere with United States forces "establishing order" in Lebanon. The United States note to the Government of the United Arab Republic is essentially a threat to take military action against the United Arab Republic. The Government of the young Republic of Iraq is being similarly threatened. The successful military occupation of Lebanon and Jordan has apparently turned the heads of some leaders in the United States and the United Kingdom. However, any expectations on their part that it will be just as easy in future to intervene in the affairs of the Arab States are doomed to disappointment. There are forces through which those bent on kindling the flames of a new world war can be brought to their senses.
- 56. We feel that at this crucial juncture it would be viser to refrain from threats calculated to inflame warlike passions and that we should attempt to find a solution which would make it possible to avert war and secure peace throughout the world, in the interest of all nations and all mankind.
- 57. As is known, the organs of Western propaganda resort to various methods in order to inflame passions. One of these is the dissemination of false information

- le Moyen-Orient à la suite de l'intervention armée des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans les pays arabes et qui menace la paix et la sécurité des peuples.
- 52. Au moment même où nous siégeons ici et où nous parlons d'attachement aux principes et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, on use de violence, dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, à l'égard de peuples qui réclament leur liberté et leur indépendance et qui s'opposent à toute ingérence dans leurs affaires intérieures.
- 53. Le Conseil de sécurité siège en vain tandis que les forces armées américaines et britanniques continuent de débarquer au Liban et en Jordanie, en dépit de toutes les affirmations selon lesquelles les Etats-Unis chercheraient à retirer au plus tôt leurs troupes du Liban. Il ne se passe pas de jour sans qu'on annonce l'envoi de nouvelles troupes des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans le Proche-Orient. A ce jour, l'effectif total des troupes étrangères qui ont débarqué au Liban et en Jordanie dépasse déjà celui des forces armées de ces pays. Au 20 juillet, il y avait 10.000 soldats américains au Liban et 2.000 soldats britanniques en Jordanie.
- 54. De nouveaux contingents de troupes britanniques sont envoyés à Chypre, qui sert de base pour une agression armée contre les peuples de l'Orient arabe. En réponse à la demande du roi Hussein, on attend l'arrivée de forces armées des Etats-Unis en Jordanie. Des troupes britanniques commencent à débarquer en Libye, pays voisin de la République arabe unie, et cela ne présage rien de bon. Toutes les forces armées des Etats-Unis et du Royaume-Uni sont entièrement prêtes au combat. Avec une hâte fébrile, on prépare l'opinion publique à une extension, ultérieure des opérations militaires contre les pays arabes voisins du Liban et de la Jordanie.
- 55. Les choses en sont arrivées à un point tel que le Département d'Etat des Etats-Unis a adressé au Gouvernement de la République arabe unie une note péremptoire lui demandant de ne pas empêcher les troupes américaines de « rétablir l'ordre » au Liban. Par cette note, les Etats-Unis menacent en fait le Gouvernement de la République arabe unie d'entreprendre des opérations militaires contre ce pays. Les mêmes menaces sont lancées à l'adresse du Gouvernement de la jeune République d'Irak. Apparemment, le succès de l'occupation militaire du Liban et de la Jordanie a tourné la tête à certains dirigeants américains et britanniques. Cependant, s'ils comptent qu'il leur sera tout aussi facile d'intervenir par la suite dans les affaires des Etats arabes, leurs espoirs sont vains. Il existe des forces qui sauront faire entendre raison à ceux qui cherchent à allumer l'incendie d'une nouvelle guerre mondiale.
- 56. Nous estimons qu'à cette heure grave il serait plus raisonnable de s'abstenir de toute menace visant à aviver les passions guerrières et de chercher à trouver une solution qui permette d'écarter la guerre et d'assurer la paix dans le monde entier, dans l'intérêt de tous les peuples et de toute l'humanité.
- 57. On sait que les organcs de la propagande occidentale ont recours à divers procédés pour allumer les passions. L'un de ces procédés consiste à répandre

and all kinds of rumours. To illustrate my point, I should like to mention something which occurred in the Security Council. Everyone will remember how, at the meeting of the Security Council held on 15 July, Mr. Lodge, the representative of the United States, employed the false rumour that Mr. Jamali, the former Foreign Minister of Iraq, had been murdered in Baghdad in order to work on our feelings. With feigned emotion, Mr. Lodge said he had heard that morning a report of the murder of Mr. Jamali, his colleague from Iraq. Speaking in mournful tones, he said:

"Only a few weeks ago, he was here with us. We heard his voice, we rejoiced in his humour, we were heartened by his fellowship. Now we learn that he was not only murdered, but that his body was actually dragged through the streets of Baghdad." [827th meeting, para. 33.] 1

58. Everyone now knows what the true position is. I think that we might usefully note for the record a report from Baghdad on this question. It is a report not by Baghdad Radio but by a United States Telegraph agency, which reads as follows:

"This morning, Government authorities took newsmen to a military camp outside Baghdad to see Fadhil Jamali, former Minister and Chief United Nations delegate, whom Henry Cabot Lodge, head of the United States delegation to the United Nations had reported to be murdered. Jamali appeared in good shape. He was well groomed and wore his trousers, shirt and spectacles as usual. Government forces found Jamali hiding out on a chicken farm belonging to one of his relatives outside Baghdad . . " ²

59. I see no need to read out any further interesting details concerning Mr. Jamali, but I wish to mention this incident in order to place the Security Council on its guard against the circulation of information on all sorts of "facts", "testimony" and other fictitious moves, which may be used as an excuse to attack other countries. In the light of a report of this kind, I trust that the members of the Council will take another look at the purported "facts" concerning the intervention of the United Arab Republic in the affairs of Lebanon which were presented by Mr. Lodge at an earlier meeting of the Council.

60. The aggressive actions of the United States and the United Kingdom in Lebanon and Jordan are a blatant violation of the purposes and principles of the United Nations Charter and deal a heavy blow to our international Organization. In carrying out their armed intervention, the Governments of the United States and the United Kingdom bypassed the United Nations, which was not informed of these aggressive actions until after they had taken place. At this crucial moment in the life of the nations, the Organi-

des informations mensongères ainsi que toutes sortes de rumeurs. A titre d'exemple, je citerai un cas qui s'est produit au Conseil de sécurité. On se souvient de la façon dont, à notre séance du 15 juillet, M. Lodge, le représentant des Etats-Unis, a voulu nous prendre par les sentiments en utilisant la fausse rumeur de l'assassinat, à Bagdad, de M. Jamali, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Irak. Avec une émotion de commande, M. Lodge nous a raconté comment il avait entendu, le matin même, annoncer le meurtre de M. Jamali, son collègue de l'Irak. Voici ce qu'il a dit, les larmes dans la voix :

« Il y a quelques semaines encore, il était au milieu de nous. Nous entendions sa voix, nous goûtions son sens de l'humour, nous étions réconfortés par son amitié. A présent, nous apprenons non seulement qu'il a été assassiné, mais que son corps a été traîné dans les rues de Bagdad ¹. » [827e séance, par. 33.]

58. Aujourd'hui, nul n'ignore les faits. Je pense qu'il serait utile de consigner au compte rendu une communication reçue de Bagdad à ce sujet. Cette communication émane, non pas de la radio de Bagdad, mais d'une agence de presse américaine; en voici le texte :

« Ce matin, les autorités gouvernementales ont emmené des journalistes dans un camp militaire aux environs de Bagdad pour y voir M. Fadhil Jamali, ancien ministre et ancien chef de la délégation irakienne à l'Organisation des Nations Unies, dont M. Henry Cabot Lodge, chef de la délégation des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies, avait annoncé l'assassinat. M. Jamali semblait en bonne santé. Sa tenue était soignée et il portait un pantalon, une chemise et des lunettes, comme d'habitude. Les forces gouvernementales ont découvert M. Jamali alors qu'il se cachait chez un de ses parents, aviculteur dans la banlieue de Bagdad... ². »

59. Je ne vois pas la nécessité de lire la suite de cette dépêche, qui donne des détails pittoresques concernant M. Jamali; je cite cet exemple pour que le Conseil de sécurité soit mis en garde contre la diffusion d'informations touchant toutes sortes de « faits », de « témoignages » et d'autres inventions qui servent de prétexte pour attaquer certains pays. Vu la nature de ces déclarations, j'espère que les membres du Conseil examineront à nouveau les autres prétendus « faits » relatifs à l' « intervention » de la République arabe unie dans les affaires du Liban, « faits » qui ont été invoqués par M. Lodge à l'une des séances précédentes du Conseil.

60. Les actes d'agression des Etats-Unis et du Royaume-Uni au Liban et en Jordanie représentent une violation flagrante des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et portent gravement atteinte à notre Organisation internationale. Les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont entrepris une intervention armée en passant outre à l'Organisation des Nations Unies, qui n'a été mise au courant de ces agissements agressifs qu'après coup. A un moment aussi grave de la vie des peuples, l'Organisation s'est

¹ The speaker read the text in English.

² The speaker read the text in English.

¹ Texte cité en anglais par l'orateur.

² Texte cité en anglais par l'orateur.

zation was in effect pushed aside by the bayonets of the United States and United Kingdom forces.

- 61. The Soviet Union's position on this question has already been sufficiently clearly stated. The USSR considers that a solution to these problems can and must be found which would be in keeping with the vital interests of the peoples of the Near and Middle East and would ensure the observance of their sovereign rights with due regard for the interests of all States which have ties with the countries of that region. The Governments of the Western Powers often refer to the fact that they are interested in the use of the petroleum and other raw materials of that part of the world. Such use has not been denied to the Western Powers by the peoples of these countries. All they want is to have the matter settled on the basis of equal rights and mutual advantage, which is the most reasonable basis.
- 62. In the present circumstances, the only decision consistent with the principles of the United Nations would be a decision by the Security Council calling for the immediate withdrawal of United States and United Kingdom forces from Lebanon and Jordan, the peoples of that area being given an opportunity to determine their own fate.
- 63. Precisely with this end in view, the Soviet delegation submitted its draft resolution, the adoption of which would have contributed to a lessening of international tension and the establishment of favourable conditions for the strengthening of peace and security not only in the Near and Middle East but throughout the world. By voting against the proposal requesting them to withdraw their armed forces from the territory of Lebanon and Jordan, the United States and United Kingdom showed that they were not prepared to embark upon the only course capable of strenthening peace and Instead of withdrawing their forces, the security. United States and United Kingdom Governments have asked that the United Nations should set up a force which would replace their troops in Lebanon and Jordan for the purpose of undertaking the aggressive tasks for which those troops were sent to the countries of the Near and Middle East.
- 64. Following the rejection of the draft resolution providing for the establishment of a United Nations force, a new draft resolution was submitted by the delegation of Japan [S/4055]. We must say that this draft resolution raises a great many questions.
- 65. The draft provides, in the first place, that the United Nations Observation Group in Lebanon shall not only continue but expand and develop its activities under the Security Council resolution of 11 June 1958. The Japanese draft completely disregards the new situation created in Lebanon by the introduction of United States forces into that country. In fact, under the resolution of 11 June, the Council:
 - "Decides to dispatch urgently an observation group to proceed to Lebanon so as to ensure that there is

- vue en fait écartée par les baïonnettes des troupes américaines et britanniques.
- 61. La position de l'Union soviétique a déjà été exposée assez clairement. L'URSS considère que l'on peut et que l'on doit trouver à ces problèmes une solution qui réponde aux intérêts vitaux des peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient et qui assure le respect de leurs droits souverains, compte tenu des intérêts de tous les Etats qui ont des liens avec les pays de cette région. Les gouvernements des puissances occidentales déclarent souvent que l'utilisation du pétrole et des autres matières premières de cette région du monde les intéresse. Mais les peuples des pays en question ne refusent pas aux puissances occidentales l'accès à ces matières premières. Leur seul désir est de trouver à ce problème une solution fondée sur les principes de l'égalité de droits et de l'avantage mutuel, solution qui paraît la plus raisonnable.
- 62. Dans les conditions actuelles, la seule solution compatible avec les principes de l'Organisation des Nations Unies consisterait à prendre au Conseil de sécurité une décision demandant le retrait immédiat des troupes américaines et britanniques du Liban et de Jordanie et à permettre aux peuples de la région de régler eux-mêmes leur destinée.
- 63. C'est précisément à cette fin que la délégation soviétique a déposé un projet de résolution dont l'adoption aurait contribué à amener une détente internationale et à créer des conditions favorables au renforcement de la paix et de la sécurité non seulement dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, mais dans le monde entier. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni, en votant contre cette proposition faisant appel à leurs gouvernements pour qu'ils retirent leurs troupes des territoires du Liban et de la Jordanie, ont montré qu'ils n'étaient pas disposés à s'engager dans cette voic, qui, seule, peut mener à la consolidation de la paix et de la sécurité. Au lieu de retirer leurs troupes du Liban et de Jordanie, les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont demandé qu'elles soient remplacées par une Force des Nations Unies en vue de réaliser les mêmes desseins agressifs qui avaient motivé l'envoi de troupes américaines et britanniques dans les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.
- 64. Après le rejet du projet de résolution tendant à créer une force des Nations Unies, un nouveau projet de résolution a été présenté par la délégation japonaise [S/4056]. Il convient de souligner que ce texte soulève un grand nombre de questions.
- 65. On y propose tout d'abord de prolonger les activités du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, et même de les étendre, de les développer, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 11 juin 1958. Le projet de résolution du Japon ne tient absolument pas compte de la nouvelle situation qui s'est créée au Liban depuis que des troupes des États-Unis ont été envoyées dans ce pays. En effet, aux termes de la résolution du 11 juin, le Conseil :
 - « Décide d'envoyer d'urgence un groupe d'observation au Liban de façon à faire en sorte qu'aucune

no illegal infiltration of personnel or supply of arms or other matériel across the Lebanese borders".

Under the terms of this resolution, no further tasks were entrusted to the observers other than to ensure that there should be no illegal infiltration of arms or personnel across the Lebanese borders.

- Why did United States troops enter Lebanon? One thing is clear from the communications issued by the United States Government and from what has been said in the Council by the United States representative: these troops did not enter Lebanon to prevent the infiltration of arms or personnel across the Lebanese borders. They entered Lebanon for other purposes which are at variance with the principles laid down in the United Nations Charter. They entered for the purpose of intervening in the domestic affairs of the Lebanese people in order to prevent them from deciding for themselves which Government was consistent with their interests: the Chamoun Government or a new Government to be elected on 24 July. The United States troops entered Lebanon on the eve of an important event in the life of the Lebanese people - the presidential elections. Why? In order to intervene in the affairs of the Lebanese people and to maintain in power in Lebanon those persons in whom the ruling circles in the United States are interested. And these circles are not concealing their interest.
- 67. In these circumstances, how can one speak of developing United Nations activities in Lebanon? The Observation Group is in Lebanon pursuant to a Security Council decision and represents the Organization in What will it do in the new situation? Obviously, it will assist the United States forces in their base activities against the interests of the Lebanese people. How can the Security Council accept a situation like this and not only leave the Observation Group in Lebanon alongside the United States forces, but even develop its activities? What does "develop" mean? To develop the activities of the group means to increase its size, to bring in additional personnel and equipment. For what purpose? So that the Group may discharge the function for which it was established under the Council resolution, or for some other purpose? That is the crux of the matter.
- 68. The Japanese draft resolution proposes that the scope of the Observation Group's task should be extended. While, under the Council's resolution of 11 June, the Group was required merely to ensure that there was no infiltration and to report to the Security Council, under the terms of the Japanese draft resolution, it would have the further task of ensuring the territorial integrity and political independence of Lebanon. Let us analyse this carefully.
- 69. What is meant by "ensuring the territorial integrity and political independence of Lebanon"? It implies that there is a threat against Lebanon, that an attempt is being made against its territorial integrity and political independence. The sponsers of the draft

infiltration illégale de personnel ni aueun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers les frontières libanaises, »

Aux termes de cette résolution, les observateurs avaient uniquement pour tâche de veiller à ce qu'il n'y ait aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes à travers les frontières libanaises.

- 66. Pourquoi les troupes des Etats-Unis ont-elles débarqué au Liban? D'après les communications du Gouvernement des Etats-Unis et d'après les déclarations faites au Conseil par le représentant des Etats-Unis, il est clair que ces troupes ont débarqué au Liban non pas pour empêcher des infiltrations de personnel ou des envois d'armes à travers la frontière libanaise, mais à d'autres fins qui sont incompatibles avec les principes de la Charte des Nations Unies. Elles sont entrées dans ce pays pour s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple libanais, pour l'empêcher de décider par lui-même quel gouvernement répond le mieux à ses intérêts : le gouvernement de M. Chamoun ou le nouveau gouvernement qui doit être élu le 24 juillet. A la veille d'un événement grave dans la vie du peuple libanais — les élections présidentielles les troupes américaines ont pénétré dans le pays. Pourquoi? Pour s'ingérer dans les affaires du peuple libanais et pour maintenir au pouvoir au Liban des personnes bénéficiant de la sympathie des milieux dirigeants des Etats-Unis, qui ne dissimulent d'ailleurs pas cette sympathie.
- Comment peut-on, dans ces conditions, parler d'étendre les activités de l'Organisation des Nations Unies au Liban? Le Groupe d'observation se trouve au Liban à la suite d'une décision du Conseil de sécurité; c'est lui qui représente l'Organisation au Liban. Que doit-il faire étant donné la situation qui s'est créée? Apparemment, aider les troupes des Etats-Unis dans leur vilaine besogne, qui va à l'encontre des intérêts du peuple libanais. Comment le Conseil de sécurité peut-il tolérer une telle situation? Alors que des troupes américaines se trouvent au Liban, comment peut-il y laisser le Groupe d'observation, et même développer ses activités? Que signifie le terme « développer »? Développer les activités du Groupe, cela veut dire l'élargir, augmenter ses effectifs et son matériel. A quelles fins? Pour lui permettre de s'acquitter des fonctions pour l'exécution desquelles il a été créé conformément à la résolution du Conseil, ou à d'autres fins? C'est là le nœud du problème.
- 68. Dans le projet de résolution du Japon, on nous propose d'étendre les attributions du Groupe d'observation. Aux termes de la résolution du 11 juin, le Groupe devait uniquement faire en sorte qu'aucune infiltration n'ait lieu et tenir le Conseil de sécurité au courant, mais, d'après le projet de résolution japonais, le Groupe aura également pour mission d'assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban. Voyons ce qu'il faut entendre par là.
- 69. Que signifient les mots « assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban »? Ils laissent entendre que quelqu'un menace le Liban, que quelqu'un veut attenter à son intégrité territoriale et à son indépendance politique. Les auteurs

timidly avoid mentioning who it is that is making an attempt against the independence of Lebanon. far as the Soviet delegation is concerned, it is clear that the attempt is being made by United States forces alone. Yet the draft resolution is silent on this point. The reference is to some other intervention, to a threat from another source, for I am sure that the United States would not lend its support to a Council decision which implied that the United States was threatening the integrity and independence of Lebanon. Obviously it could not support such a resolution. Hence the reference is to a threat from some other source. If what is meant is that the threat comes from the United Arab Republic, as indicated in the preamble, this is not in accordance with the facts. The Security Council did not adopt a resolution to the effect that the United Arab Republic was threatening the independence and territorial integrity of Lebanon by its actions. Security Council has not adopted any such resolution nor would it have any grounds for doing so. It follows that if there is no threat to the independence of Lebanon, there is no need for the United Nations to give the Observation Group the task of safeguarding the independence of Lebanon against such a non-existent threat.

70. Furthermore, in addition to providing for the enlargement of the Observation Group, this draft resolution proposes that the Secretary-General should make arrangements for additional measures of some kind. The nature of these "additional measures" has been timidly side-stepped by the preceding speakers. What other measures are envisaged in addition to expanding the Observation Group? Unfortunately, neither the sponsor of the draft resolution nor any of the representatives speaking in support of it have revealed what is meant by "other measures" in addition to those required for the expansion of the Observation Group, that is, what other measures the Secretary-General is required to adopt. Whereas, under the terms of the resolution of 11 June, the Secretary-General had only one task, namely, to supervise the Observation Group set up to ensure that there is no infiltration across the borders (no other measures were envisaged), in the new draft resolution he is requested to take new, additional measures. What those additional measures should be, we are not told. Consequently, if it voted in favour of this text, the Security Council would, so to speak, be buying a pig in a poke.

71. In that draft resolution there is one line which refers to the presence of United States forces in Lebanon. In the draft it is said that such additional measures should, in accordance with the Charter, "serve to ensure the territorial integrity and political independence of Lebanon, so as to make possible the withdrawal of United States forces from Lebanon".

72. This one line about United States forces in Lebanon must be carefully analysed. Nowhere else is there any mention of the fact that United States forces are in Lebanon. Yet how did they get to Lebanon? On what grounds are they in that country? The Japanese draft resolution timidly side-steps this question. United States forces have somehow appeared in Lebanon.

du projet de résolution évitent pudiquement de désigner ceux qui attentent à l'indépendance du Liban. Pour la délégation soviétique, il est clair que ces tentatives sont uniquement le fait des troupes des Etats-Unis. Cependant, le projet de résolution ne le dit pas. Il y est question d'une autre intervention, d'une menace qui viendrait de quelque autre source, car je suis certain que les Etats-Unis ne se prononceraient pas en faveur d'une décision du Conseil qui laisserait entendre qu'ils menacent l'intégrité et l'indépendance du Liban. De toute évidence, les Etats-Unis ne sauraient appuyer une telle proposition. Par conséquent, la menace dont il s'agit viendrait d'ailleurs. Si l'on considère, comme il est dit dans le considérant, que la menace vient de la République arabe unie, il n'en est nullement ainsi en réalité. Le Conseil de sécurité n'a pas adopté de résolution selon laquelle la République arabe unie menacerait par ses actes l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. Le Conseil n'a adopté aucune résolution de ce genre, car rien ne l'y autorisait. Or, si l'indépendance du Liban n'est pas menacée, il n'est nullement nécessaire que l'Organisation des Nations Unies charge le Groupe d'observation d'assurer cette indépendance en la protégeant contre une menace inexistante.

70. Ce n'est pas tout. Outre l'élargissement du Groupe d'observation, le projet de résolution prévoit que le Secrétaire général prendra je ne sais quelles mesures complémentaires. La nature de ces « mesures complémentaires » a été pudiquement passée sous silence par les représentants qui ont pris la parole avant moi. De quelles autres mesures s'agit-il, en plus de l'élargissement du Groupe d'observation? Malheureusement, ni l'auteur du projet de résolution ni aucun des représentants qui se sont prononcés en faveur de ce texte ne nous ont précisé ce qu'il faut entendre par ces « autres mesures » qui s'ajoute : it aux mesures nécessaires pour élargir le Groupe d'observation et que le Secrétaire général devrait prendre. Alors qu'aux termes de la résolution du 11 juin le Secrétaire général a exclusivement pour mission de diriger le Groupe d'observation de façon à faire en sorte qu'aucune infiltration n'ait lieu à travers les frontières (aucune autre mesure n'est prévue), le nouveau projet de résolution tend à ce que le Secrétaire général prenne de nouvelles mesures complémentaires. On ne nous dit pas de quelles mesures il s'agit. Par conséquent, en adoptant ce texte, le Conseil de sécurité, pour ainsi dire, achèterait chat en sac.

71. Une ligne du projet de résolution est consacrée à la présence de forces armées des Etats-Unis au Liban. On dit dans ce projet que ces mesures complémentaires doivent servir, conformément à la Charte, « à assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban, de façon à rendre possible le retrait des forces des Etats-Unis d'Amérique du Liban ».

72. Cette ligne consacrée aux forces armées des Etats-Unis au Liban mérite un examen attentif. Nulle part ailleurs dans ce texte il n'est dit que des troupes des Etats-Unis se trouvent au Liban. Et pourtant comment y sont-elles arrivées? Pour quelles raisons se trouvent-elles dans ce pays? Le projet de résolution du Japon garde pudiquement le silence sur cette

non — they got there either by air or by sea. What principle, what resolution of the United Nations justifies their presence there? Is their presence in Lebanon in accordance with the principles of the United Nations? On that question the draft resolution is silent. Yet that is the heart of the matter. United States forces are in Lebanon illegally. They should not be there. They have no business there. Those forces are there to intervene in the domestic affairs of the Lebanese people. That is a violation of the United Nations Charter.

- 73. Equally untenable is the position that conditions must be established which will make possible the withdrawal of United States forces from Lebanon. Why should the United Nations establish conditions for the withdrawal of interventionist forces from the country which has been the victim of intervention? That would make the United Nations an accomplice in such intervention. I trust that the members of the Security Council will think twice before adopting such a resolution.
- 74. The draft resolution states that conditions must be established which will make possible the withdrawal of United States forces from Lebanon. But when are they to be withdrawn? Is there the slightest hint of a time-limit? No, there is no such hint. In other words, the forces in question may remain there as long as the United States Government sees fit. There are no conditions, there is no time-limit. Who is to decide whether or not conditions have been established for the withdrawal of United States forces from Lebanon? The United States decides. When will the forces be withdrawn? Again the United States decides. The United Nations has no voice in the matter.
- 75. Thus the Japanese draft resolution gives rise to many questions and objections.
- 76. To sum up, the effect of this draft resolution is to give moral sanction to the presence of United States forces in Lebanon and United Kingdom forces in Jordan, although both groups are in those countries illegally, in violation of the principles of the United Nations Charter.
- 77. Further, the draft resolution is based on the premise that the United Nations Observation Group should continue its work despite the fundamental change in the situation in Lebanon resulting from the introduction of United States forces. It is impossible to agree with this premise.
- 78. The draft resolution provides that, in addition to the measures envisaged by the resolution of 11 June, further measures should be taken to expand the Observation Group and give it new functions. In other words, what it actually does is to give tacit sanction to the organization of an international force, a United Nations force, in Lebanon. Yet the Security Council rejected such a proposal at its last meeting.
- 79. The Soviet delegation does not question the sincerity of the motives actuating the Japanese delegation, the sponsor of this draft resolution; it does not question the sincerity of its efforts to establish conditions which

question. Des troupes des Etats-Unis sont apparues au Liban on ne sait trop comment. Elles sont arrivées par air ou par mer. Mais en vertu de quel principe ou de quelle résolution de l'Organisation des Nations Unies se trouvent-elles dans ce pays? Leur présence au Liban est-elle compatible avec les principes de l'Organisation? Le projet de résolution ne dit rien sur cette question, qui est pourtant essentielle. Les troupes des Etats-Unis se trouvent au Liban illégalement. Elles ne doivent pas s'y trouver. Elles n'ont rien à y faire. Elles sont arrivées pour s'immiscer dans les affaires intérieures du peuple libanais, ce qui est contraire à la Charte des Nations Unies.

- 73. On ne peut non plus soutenir qu'il est indispensable de créer des conditions qui permettent le retrait des forces armées des Etats-Unis au Liban. Pourquoi l'Organisation des Nations Unies devrait-elle créer des conditions permettant le retrait des troupes des interventionnistes du pays qui a été victime de l'intervention? Ce faisant, l'Organisation deviendrait complice de l'intervention. J'espère que les membres du Conseil de sécurité réfléchiront avant d'adopter une telle résolution.
- 74. Le projet de résolution parle de la nécessité de créer des conditions qui rendront possible le retrait des forces des Etats-Unis du Liban. Mais quand retirera-t-on ces troupes? Ce texte contient-il la moindre indication quant à la date? Pas du tout. Ces troupes peuvent donc rester au Liban aussi longtemps que le Gouvernement des Etats-Unis le jugera bon. Aucune condition, aucun délai, n'est prévu. Qui décidera si les conditions permettant le retrait des forces américaines du Liban existent ou non? Les Etats-Unis. Quand ces troupes seront-elles retirées? Là aussi, c'est aux Etats-Unis de décider. L'Organisation des Nations Unies n'a pas voix au chapitre.
- 75. Ainsi, le projet de résolution du Japon soulève un grand nombre de questions et d'objections.
- 76. En résumé, ce projet de résolution constitue en fait une approbation morale de la présence de troupes américaines au Liban et de troupes britanniques en Jordanie, bien que, dans les deux cas, cette présence soit illégale et contraire aux principes de la Charte des Nations Unies.
- 77. D'autre part, ce projet de résolution part du principe que le Groupe d'observation des Nations Unies doit poursuivre ses travaux malgré la modification radicale de la situation au Liban du fait de l'arrivée des troupes des Etats-Unis. C'est là un principe que l'on ne saurait accepter.
- 78. Le projet de résolution prévoit l'adoption de mesures, s'ajoutant à celles qu'envisage la résolution du 11 juin, en vue d'élargir le Groupe d'observation et de lui conférer de nouvelles fonctions. En fait, ce texte sanctionne sous une forme voilée l'organisation au Liban de troupes internationales, d'une Force des Nations Unies. Or, le Conseil de sécurité a déjà rejeté une proposition du même genre à sa séance précédente.
- 79. La délégation soviétique ne met pas en doute la sincérité des motifs qui ont inspiré la délégation japonaise, auteur de ce projet de résolution; elle ne doute nullement que le Japon désire sincèrement créer

would make possible the immediate withdrawal of United States forces from Lebanon. As regards the substance of the Japanese delegation's proposal and the consequences to which it may lead, we have, however, very grave doubts and objections. The Soviet delegation cannot support draft resolution submitted by the Japanese delegation, because it is unacceptable.

- 80. Let me say a few more words. The Soviet Government, considering that the issue is one of war or peace, proposed that a meeting of the Heads of the Governments of the USSR, the United States, the United Kingdom, France and India, with the participation of the Secretary-General of the United Nations [S/4059], should be held immediately so that steps could be taken without delay to put an end to the military conflict which has broken out. The Soviet Government proposed that the meeting of the Heads of Governments should formulate specific recommendations for the cessation of the military conflict in the Near and Middle East, that it should put those recommendations before the Security Council which would examine them with the participation of the representatives of the Arab countries.
- 81. Hence, this proposal not only does not exclude the United Nations from the settlement of the dangerous situation which has arisen in the Near and Middle East, but, on the contrary, envisages that such a settlement should take place within the framework of the United Nations, inasmuch as the Secretary-General of the United Nations would take part in such a meeting and, also, the decisions of the meeting would be referred to the Security Council for its consideration, with the participation of the representatives of the Arab countries.
- 82. In our opinion, it is not yet too late to extinguish the fires of war and the proposed meeting would constitute the fire-fighting procedure which must be put into effect as quickly as possible.
- 83. There is still another way of putting out the fire. If the Security Council, as would appear from the last meeting, should prove unable to take prompt steps to restore peace, there is another authoritative organ, the United Nations General Assembly, which would have to hold a special session to deal with the question of the intervention by the United States and the United Kingdom in Lebanon and Jordan.
- 84. Mr. TSIANG (China): I listened very carefully to the statement made by the representative of Japan at the beginning of the present debate. I was deeply impressed. I have no doubt that Ambassador Matsudaira and his Government, in presenting to the Security Council the present draft resolution, were actuated by the purest motives. I also have no doubt that the Japanese draft resolution is constructive and in full harmony with the principles of the Charter. However, I do have some doubt as to the adequacy of this draft. I had hoped that the Security Council might do more than this draft calls for. However, I would not wish to be dogmatic on this point of adequacy or inadequacy of the draft. The Government most concerned, as well as best qualified to judge, is the Government of Lebanon. I believe that the Security Council should not

des conditions qui permettent le retrait rapide des troupes américaines du Liban. En revanche, pour ce qui est du fond de la proposition japonaise et des conséquences qu'elle pourrait entraîner, nos doutes et nos objections sont extrêmement graves. Ce texte est inacceptable, et la délégation soviétique ne peut l'appuyer.

- 80. Je voudrais dire encore quelques mots. Estimant que la guerre ou la paix sont en jeu, le Gouvernement de l'Union soviétique a proposé de convoquer immédiatement une conférence des chefs des gouvernements de l'URSS, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et de l'Inde, avec la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [S/4059], afin de prendre sans délai des mesures propres à mettre un terme au conflit militaire qui a éclaté. L'Union soviétique a proposé que la conférence des chefs du gouvernement, après avoir élaboré des recommandations concrètes en vue de mettre un terme au conflit militaire dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, présente ces recommandations au Conseil de sécurité, qui les examinerait avec la participation des représentants des pays arabes.
- 81. Ainsi, cette proposition, loin d'exclure l'Organisation des Nations Unies du règlement de la grave situation qui s'est créée dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, prévoit au contraire que ce règlement se fera dans le cadre de l'Organisation; en effet, le Secrétaire général de l'Organisation doit participer à cette conférence, et, d'autre part, les décisions qui y seront prises doivent être présentées au Conseil de sécurité, qui les examinera avec la participation des représentants des pays arabes.
- 82. Il n'est pas encore trop tard, selon nous, pour arrêter l'incendie de la guerre, et la conférence envisagée est la mesure qu'il convient de prendre le plus tôt possible pour lutter contre l'incendie.
- 83. Une autre voie s'offre à nous pour éteindre l'incendie. Si, comme l'a montré la séance précédente, le Conseil de sécurité se trouve dans l'impossibilité de prendre immédiatement des mesures pour rétablir la paix, un autre organe compétent, l'Assemblée générale des Nations Unies, devra, à une session extraordinaire, s'occuper du problème de l'intervention des Etats-Unis et du Royaume-Uni au Liban et en Jordanie.
- 84. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais] : J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration faite au début de la séance par le représentant du Japon. Cette déclaration m'a profondément impressionné, et je suis persuadé que M. Matsudaira et son gouvernement, en présentant au Conseil de sécurité le projet de résolution que nous examinons, étaient animés des plus nobles intentions. Je suis également convaincu que le projet de résolution japonais est constructif et pleinement conforme aux principes de la Charte. J'éprouve cependant quelques doutes quant à l'efficacité de ce projet. J'avais espéré que le Conseil de sécurité irait peut-être plus loin encore. Je ne voudrais toutefois pas me prononcer de façon catégorique sur l'efficacité ou les insuffisances de ce projet. Le gouvernement le plus directement intéressé et le mieux qualifié pour

conclude the present debate without having given the most careful consideration to the judgement of Lebanon.

85. Mr. SMITH (Canada): Regarding the reference made by the representative of the USSR, it might be appropriate for me at this juncture of the debate to make some remarks on the wider issues involved in the Middle East, with particular respect to the reference made to the invitation from Mr. Khrushchev, President of the Council of Ministers of the Soviet Union, for an immediate conference of Heads of Government of the USSR, the United States of America, the United Kingdom, France and India, with the participation of the Secretary-General of the United Nations [S/4059]. Much of the language in which the Soviet invitation is couched is so provocative in tone that in the opinion of my delegation it tends to add yet another complicating factor at an already very serious moment in world affairs by tempting the rejection of the invitation.

86. Every opportunity should be explored to discuss the causes of tension in the interest of heading off the possibility of war. This afternoon, in the House of Commons in Ottawa, the Prime Minister of Canada expressed the belief, as he has done on other occasions, that no nation should dare to shut the door on any matter that offers the prospect of a solution or even a diminution of international tensions. In view of recent developments in the Middle East, I believe that the problem of that region should be discussed at the highest level and that such talks should be held as soon as possible because of the present perilous situation, the urgency of which has been so greatly intensified by the developments of the last few days.

87. I may add that I listened with interest to the statement of the representative of the USSR to the effect that the United Nations would be brought into the picture in case a conference was heid.

88. In this very explosive situation, in the interest of assuring that the international temperature is not increased, the Canadian Government would expect the status quo to be maintained in the region of the Middle East and would welcome from all countries concerned assurances such as those which were given by Prime Minister Macmillan in respect of Iraq in the House of Commons on 17 July. In the meantime, I would urge that we all continue to co-operate in the efforts we are making here which have as their object the solution of those problems with which the United Nations is seized.

89. Mr. AZKOUL (Lebanon): My Government thinks it would be useful to bring to the Council, while it is considering the situation in Lebanon, a fresh picture of that situation.

90. Therefore, upon instructions of my Government, I have the honour to communicate to the Security Council the following excerpts of a statement made on 18 July 1958 by the Lebanese commission in charge of relations with the United Nations Observation Group

en juger est le Gouvernement libanais. Je pense que le Conseil de sécurité ne devrait pas mettre fin à ce débat sans avoir étudié très attentivement la déclaration que pourrait faire le représentant du Liban à ce sujet.

85. M. SMITH (Canada) [traduit de l'anglais] ; A propos de l'intervention du représentant de l'Union soviétique, il me paraît souhaitable, à ce stade du débat. de présenter quelques observations sur les aspects plus généraux de la question du Moyen-Orient, eu égard en particulier à l'invitation lancée par M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, en vue de la réunion immédiate d'une conférence des chefs de gouvernement de l'URSS, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et de l'Inde, avec la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [S/4059]. L'invitation soviétique a en grande partie un ton si provocateur que, de l'avis de ma délégation, elle ne fait qu'inciter à un refus et, par là même, tend à ajouter encore à la complexité de la situation, à une heure déjà très grave de l'histoire mondiale.

86. Il ne faut négliger aucune possibilité de discuter des causes de la tension pour essayer d'empêcher un conflit éventuel. Cet après-midi même, devant la Chambre des communes, à Ottawa, le Premier Ministre du Canada a exprimé l'opinion, ainsi qu'il l'a fait en d'autres occasions, qu'aucune nation ne devrait prendre sur soi de couper court à une négociation sur une question quelconque lorsqu'on entrevoit la possibilité d'une solution ou même d'une détente internationale. Vu les récents événements du Moyen-Orient, j'estime que ce problème devrait faire l'objet de discussions au niveau le plus élevé et que ces échanges de vues devraient avoir lieu le plus tôt possible, car la situation actuelle est critique, et les événements de ces derniers jours n'ont fait qu'empirer les choses.

87. J'ajoute que j'ai écouté avec intérêt le représentant de l'URSS lorsqu'il a déclaré que si cette conférence avait lieu, ce serait dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

88. Devant une situation aussi dangereuse, le Gouvernement canadien souhaite que le statu quo soit maintenu au Moyen-Orient pour éviter toute augmentation de la tension internationale, et il serait heureux que tous les pays intéressés donnent des assurances analogues à celles que le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Macmillan, a fournies à l'égard de l'Irak, devant la Chambre des communes, le 17 juillet. En attendant, j'en appelle à tous pour que nous continuions à unir nos efforts en vue de trouver une solution aux problèmes dont l'Organisation des Nations Unies est saisie.

89. M. AZKOUL (Liban) [traduit de l'anglais] : Mon gouvernement pense qu'il serait utile de présenter au Conseil, pendant qu'il examine la situation au Liban, un exposé à jour de cette situation.

90. C'est pourquoi j'ai l'honneur de communiquer au Conseil de sécurité, d'ordre de mon gouvernement, les extraits suivants d'une déclaration que la commission libanaise chargée des relations avec le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban a faite le 18 juillet

in Lebanon concerning interferences by the United | Arab Republic in the internal affairs of Lebanon.

91. Since the adoption by the Security Council of the resolution of 11 June 1958 [S/4023], large-scale infiltrations of men, arms, and ammunition have continued unabated from Syria towards rebel districts. The following is positive information about infiltration and training of "fedayeen" in Syria, showing connexion with Syrian circles which are responsible for sending the "fedayeen" to Lebanon. The commission in charge of the relations with the United Nations Observation Group in Lebanon is only trying to give an account of some instances which took place after the adoption of the Security Council's resolution.

92. First, in the areas of Deïr el Aachâyer, Masnaa, Bekaa, and Choûf, Deïr el Aachâyer is considered to be the main supply centre for rebels, located near the Syrian border where access is difficult from Lebanon. From here thousands of armed men and large quantities of arms and ammunition infiltrated into Lebanon. Reports and testimonies established beyond doubt that armaments are continuously brought in by Syrian army trucks to Deïr el Aachâyer and from there transported by mule caravans to Bekaa and Choûf.

93. From 15 June until 30 June, a large-scale distribution of arms to the populations of Rachaya and Bekaa took place, arms which originated from Syria via Deir el Aachâyer. On 26 June, 300 armed men with caravan mules, arms, and supplies infiltrated from Syria into Choûf. In the night of 1 July, 150 armed men coming from Syria and driving mules loaded with arms and ammunition infiltrated into Choûf. In the night of 5 July, there was a large infiltration of men and arms through Bekaa coming from Syria towards Choûf. The men were driving a mule caravan. In all these cases, the rebels chose night infiltration due to the presence of the observers in some parts of Lebanon.

94. On 4 July, three Syrian trucks entered Lebanon by the Masnaa road carrying slaughtered cattle and cases with ammunition towards the Western Bekaa.

95. On 8 July and 9 July, 300 armed Syrians arrived in Choûf. One hundred and seventy went to Barouk and 130 to Moukhtara. In the night of 8 July, a convoy of 60 armed men and 60 mules infiltrated from the Syrian border towards Choûf via Aïn Zebdé. In the night of 11 July, arms and ammunition were smuggled from the Syrian village of Jdaidet Yaboûs to Joub Jannine with the connivance of the Syrian military forces stationed in that village. In the night of 13 July, a large number of armed men and mule caravans coming from Syria infiltrated into Choûf via Aïn Zebdé. At 12 o'clock noon on 14 July, 30 armed men were seen on the road to Khorbet Kanafar. In the night of 17 July, 40 mules in a caravan were seen on the same road.

1958 au sujet de l'ingérence de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban.

91. Depuis l'adoption, par le Conseil de sécurité, de sa résolution du 11 juin 1958 [S/4023], d'importantes infiltrations d'hommes, d'armes et de munitions se sont poursuivies sans arrêt de Syrie vers les districts rebelles. Voici, au sujet des infiltrations et de l'entraînement de « fedayin » en Syrie, des renseignements dignes de foi qui montrent le rôle joué par les milieux syriens qui envoient ces « fedayin » au Liban. La Commission chargée des relations avec le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban ne cherche qu'à rapporter certains faits qui se sont produits depuis l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité.

92. Premièrement, dans les zones de Deïr el Aachâyer, Masnaa, de la Bekaa et du Choûf, Deïr el Aachâyer est considéré comme le principal centre d'approvisionnement des rebelles; il est situé aux abords de la frontière syrienne, en un point d'accès difficile du côté libanais. Des milliers d'hommes armés venant de ce centre se sont infiltrés au Liban avec d'importantes quantités d'armes et de munitions. Selon des rapports et des témoignages incontestables, des camions militaires syriens amènent constamment à Deïr el Aachâyer des armes qui, de là, sont acheminées sur la Bekaa et le Choûf par des caravanes de mulets.

93. Du 15 au 30 juin, de grandes quantités d'armes ont été distribuées aux habitants de Rachaya et de la Bekaa; ces armes venaient de Syrie, par Deîr el Aachâyer. Le 26 juin, 300 hommes armés venant de Syrie se sont infiltrés jusqu'au Choûf avec des mulets, des armes et des approvisionnements. Dans la nuit du 1er juillet, 150 hommes armés qui venaient de Syrie et conduisaient des mulets chargés d'armes et de munitions sont arrivés dans le Choûf. Dans la nuit du 5 juillet, un nombre important d'hommes venant de Syrie s'est infiltré jusqu'à la Bekaa avec de grandes quantités d'armes, pour se diriger ensuite sur le Choûf. Ces hommes conduisaient une caravane de mulets. Toutes ces infiltrations ont eu lieu de nuit, en raison de la présence des observateurs dans certaines régions du Liban.

94. Le 4 juillet, trois camions syriens qui transportaient du bétail abattu et des caisses de munitions en direction de la Bekaa occidentale ont pénétré au . Liban par la route de Masnaa.

95. Le 8 juillet et le 9 juillet, 300 Syriens en armes sont arrivés dans le Choûf. Cent soixante-dix d'entre eux se sont rendus à Barouk et 130 à Moukhtara. Dans la nuit du 8 juillet, un convoi comprenant 60 hommes armés et 60 mulets qui venaient de Syrie et se dirigeaient vers le Choûf s'est infiltré par Aïn Zebdé. Dans la nuit du 11 juillet, des armes et des munitions ont été passées en fraude du village syrien de Jdaidet Yaboûs à Joub Jannine, avec la complicité des forces militaires syriennes cantonnées dans ce village. Dans la nuit du 13 juillet, des hommes armés et des caravanes de mulets qui venaient de Syrie se sont infiltrés en grand nombre par Ain Zebdé en direction du Choûf. Le 14 juillet à midi, 30 hommes armés ont été vus sur la route de Khorbet Kanafar. Dans la nuit du 17 juillet, une caravane de 40 mulets a été aperçue sur la même route.

96. The report of the United Nations Observation Group in Lebanon dated 3 July mentions that a company of the Syrian army was seen near De \tilde{i} r el Aachâyer $[S/4040 \ and \ Add. \ 1, \ annex \ B]$. The map given by the observers establishes beyond doubt that a portion of the company was stationed within Lebanese territory while another portion was stationed on the borders. On 10 July, the observers saw inside Lebanon a Syrian military patrol near Masnaa. Syrian officers denied being Syrians. However, their Syrian nationality was proved.

97. In the region of Baalbeck-Hermel, reliable information from within Syria states that Sabri Hamadé, the head of the rebels in that region, received 3,200 rifles and a large quantity of ammunition, machine guns, anti-aircraft guns and mortars from Syrian military camps at Nébék and Homs. Shortly before 27 June, a large quantity of Syrian arms and ammunition arrived at Hermel and Baalbek. Twelve Syrian and Egyptian officers were seen in Yammouné training rebels in the use of Energa grenades and bazookas. Syrian and Egyptian army men in Makné north of Baalbek were training rebels in the use of mark 48 grenades. Training takes place in the valley between Nahlé and Makné.

98. On 12 July Syrian authorities incited rebels in the Baalbek district to start an attack in order to dislodge the Lebanese army from their positions. It is no secret to the people in the area that Syrian soldiers are among the rebels and that many are in Laboué studying plans with rebel chiefs. Armed men massed in the Syrian village of Saiti near the border are to participate in an attack with the full agreement of Sabri Hamadi. The attacks were scheduled to take place around 15 July and not later than 24 July of this month. Similar preparations were made in the Rachaya district. Roads were mined and cut off and 120-calibre artillery positioned itself on the hilltops commanding Bekaa. A general attack was planned in all the Lebanese rebel districts at the same time. On 15 July artillery was positioned in Arsal and a Syrian officer was seen in the house of Toufic Haidar, one of the leaders of the rebellion in that region. This officer was wearing a military uniform and gave instructions to the rebels.

99. Thirdly, for the region of Tripoli, Akkar and Zghorta, there are four anti-aircraft guns in the citadel of Tripoli. A 60-calibre mortar was seen with the Zghorta rebels. The Tripoli rebels used fluorescent explosives, tracer bullets and radio equipment model VHF, models PRC 10 and PRC 6, which are strictly army models. On 24 June, a 120-caliber mortar was seen in Zghorta. On 13 June, 100 Syrian and Egyptian soldiers were seen in Zghorta of which twenty-five were in military uniforms. On the night of 9 July, a mule caravan carrying arms and ammunition and land mines infiltrated towards Abousamra near Tripoli. On 10 July, at 9 a.m., a large convoy entered Lebanon near Klaiate airport and Nahr el Kebir. The convoy consisted of 18 trucks, 4 pick-ups and 10 cars. On the

96. Le rapport du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban en date du 3 juillet mentionne qu'une compagnie de l'armée syrienne a été vue près de Deïr el Aachâyer [S/4040 et Add. 1, annexe B]. La carte fournie par les observateurs prouve sans ambiguïté que des éléments de cette compagnie se trouvaient sur le territoire libanais et que d'autres étaient à la frontière. Le 10 juillet, les observateurs ont vu une patrouille militaire syrienne en-deçà de la frontière libanaise, près de Masnaa. Les officiers syriens ont nié qu'ils fussent Syriens. Il a cependant été prouvé qu'il s'agissait bien de Syriens.

97. D'autre part, des renseignements dignes de foi reçus de Syrie indiquent que dans la région de Baalbek-Hermel, le chef des rebelles de cette région, Sabri Hamadé, a reçu des camps militaires syriens de Nébek et de Homs 3.200 fusils et une quantité importante de munitions, de mitrailleuses, de canons antiaériens et de mortiers. Peu avant le 27 juin, une grande quantité d'armes et de munitions syriennes et égyptiennes est arrivée à Hermel et à Baalbek. Douze officiers syriens et égyptiens ont été vus, à Yammouné, alors qu'ils entraînaient des rebelles au lancement des grenades Energa et au maniement des bazookas. A Makné, au nord de Baalbek, des militaires syriens et égyptiens entraînaient des rebelles au maniement des grenades modèle 48. Cet entraînement a lieu dans la vallée entre Nahlé et Makné.

98. Le 12 juillet, les autorités syriennes ont incité les rebelles de la région de Baalbek à déclencher une attaque pour déloger l'armée libanaise de ses positions. La population locale n'ignore pas qu'il se trouve des soldats syriens parmi les rebelles et qu'il y en a beaucoup d'autres à Laboué, où ils établissent des plans d'action avec les chefs rebelles. Des hommes armés rassemblés dans le village syrien de Saïti, près de la frontière, doivent participer à une attaque avec le plein accord de Sabri Hamadi. Les attaques devaient avoir lieu vers le 15 juillet et avant le 25 de ce mois. Des préparatifs du même genre étaient en cours dans le district de Rachaya. Des routes ont été minées et coupées, et des canons de 120 disposés sur les collines qui surplombent la Bekaa. Une offensive générale a été préparée dans tous les districts rebelles à la fois. Le 15 juillet, des canons ont été mis en position de tir à Arsal, et un officier syrien a été vu dans la maison de Toufic Haidar, l'un des chefs de la rébellion dans cette région. Cet officier était en uniforme et donnait des instructions aux rebelles.

99. Troisièmement, pour ce qui est de la région de Tripoli, de l'Akkar et de Zghorta, il y a quatre canons antiaériens dans la citadelle de Tripoli. Un mortier de 60 a été vu aux mains des rebelles de Zghorta. Les rebelles de Tripoli ont utilisé des explosifs fluorescents, des balles traçantes et du matériel de radio des types VHF, PRC 10 et PRC 6, qui sont exclusivement employés par l'armée. Le 24 juin, un mortier de 120 a été vu à Zghorta. Le 13 juin, 100 soldats syriens et égyptiens, dont 25 en uniforme, ont été aperçus à Zghorta. Dans la nuit du 9 juillet, une caravane de mulets qui transportait des armes, des munitions et des mines terrestres s'est infiltrée dans la région d'Abousamra, près de Tripoli. Le 10 juillet, à 9 heures, un convoi important a pénétré au Liban près de l'aéro-

same day, a caravan of 7 trucks and 10 men infiltrated towards Tripoli.

- 100. Fourthly, as regards information received from within Syria, on 15 July the Syrian army command gave the order, on instructions from Abdul Hamid Serraj that 150 persons trained as "fedayeens" in the army camp of Katana were to be sent to Lebanon as soon as possible. Sixty had already been sent a fortnight ago to Choûf through Mount Hermon. Serraj requested that the Syrian army command send as many soldiers and officers as possible dressed in civilian clothes to supervise subversive activities in Lebanon.
- 101. Recruiting offices were opened in many Syrian Druze towns and especially in Soueida. Attractive conditions were offered: for example, 150 pounds monthly, with three months' salary advance and £ 5,000 paid to the family in case of death. Information received from Damascus and Homs states that cars with loud-speakers are driving through the streets in public places calling for volunteers to help the rebels. Recruiting offices have been established in Damascus, Homs, and Tell Kalakh. Reliable reports indicate that Syria is planning an attack against Rayal and Zaklé by rebels; the attack will be supported by artillery and 500 Syrian soldiers from Zébédáni in civilian clothes will participate.
- 102. Fifthly, here are the general observations made by the commission in charge of relations with the Group:
- (1) Lebanese services supplying the Government with information are working day and night.
- (2) The United Nations observers have so far been unable to observe at night because this has proved to be dangerous.
 - (3) Rebels infiltrate at night mainly.
- (4) The Syrian-Lebanese borders, which are largely under rebel control, are wide open for large-scale infiltration.
- (5) The United Nations Observation Group's report of 16 July [S/4051] mentions that they were unable to reach the Syrian border north of Baalbek, Hermel and Tripoli before 15 July.
- (6) The United Nations Observation Group's access to the border since 15 July does not mean the establishment of permanent out-stations along the borders from which they could observe day and night.
- (7) Prior to 15 July they were unable to perform fully the mission entrusted to them by the Security Council resolution because the rebels prevented them from entering their territory; they fired warning shots, blew up bridges and mined roads leading to the infiltration areas.
- (8) The observers were expelled by the rebels from certain areas to which they were previously allowed access.

- port de Klaīate et de Nahr el Kebir. Il comprenait 18 camions, 4 camionnettes et 10 voitures. Le même jour, un convoi de 7 camions et de 70 hommes s'est infiltré en direction de Tripoli.
- 100. Quatrièmement, en ce qui concerne les renseignements reçus de Syrie, le commandement de l'armée syrienne a donné l'ordre, le 15 juillet, sur les instructions d'Abdul Hamid Serraj, d'envoyer le plus rapidement possible au Liban 150 « fedayin » entraînés dans le camp militaire de Katana. Soixante autres avaient déjà été envoyés quinze jours plus tôt dans le Choûf par le mont Hermon. Serraj a demandé au commandement de l'armée syrienne d'envoyer le plus grand nombre possible de soldats et d'officiers en civil pour diriger les activités subversives au Liban.
- 101. Des bureaux de recrutement ont été ouverts dans de nombreuses villes druzes de Syrie, spécialement à Soveïda. Les conditions offertes sont avantageuses : par exemple, 150 livres par mois, avec trois mois de solde d'avance, et une indemnité de 5.000 livres à la famille en cas de décès. Selon des renseignements reçus de Damas et de Homs, des voitures munies de hautparleurs sillonnent les rues et les voies publiques en demandant des volontaires pour aider les rebelles, Des bureaux de recrutement ont été installés à Damas, à Homs et à Tell Kalakh. Des renseignements de bonne source révèlent que la Syrie se prépare à faire attaquer Rayak et Zahlé par les rebelles; l'attaque sera appuyée par l'artillerie, et 500 soldats syriens en civil, venant de Zebedâni, y participeront.
- 102. Cinquièmement, voici les observations générales de la Commission chargée des relations avec le Groupe;
- 1) Les services libanais chargés de renseigner le gouvernement fonctionnent jour et nuit.
- Jusqu'à présent, les observateurs des Nations Unies n'ont pu s'acquitter de leurs fonctions pendant la nuit à cause du danger que cela représente.
 - Les rebelles s'infiltrent surtout pendant la nuit.
- Le fait que la frontière syro-libanaise est en grande partie aux mains des rebelles permet les infiltrations massives.
- 5) Le rapport du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban en date du 16 juillet [S/4051] mentionne que les observateurs n'ont pu atteindre la frontière syrienne au nord de Baalbek, d'Hermel et de Tripoli avant le 15 juillet.
- 6) Le fait que le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban a accès à la frontière depuis le 15 juillet ne signifie pas que des avants-postes permanents, permettant une observation de jour et de nuit, ont été établis le long de la frontière.
- 7) Avant le 15 juillet, les observateurs n'ont pu s'acquitter entièrement de la mission que le Conseil de sécurité leur avait confiée dans sa résolution, car les rebelles leur ont interdit l'accès du territoire qu'ils tenaient en main; ils ont tiré des coups de semonce, ont fait sauter des ponts et ont miné les routes conduisant aux zones d'infiltration.
- Les observateurs ont été expulsés par les rebelles de certaines régions auxquelles ils avaient précédemment libre accès.

- (9) The small number of observers prevented them from establishing fixed observation points along the border from which they can carry out night and day observations. The Lebanese Government feels that these obstacles prevented the observers from carrying out their mission in an effective and satisfactory manner, according to the resolution of the Security Council.
- (10) Finally, the Lebanese Government can authoritatively state, basing itself on reliable information, that interference by the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon has not stopped at any time, that the continued attacks by the Egyptian and Syrian Press and the State-controlled radio have not abated vilifying the Lebanese Government and encouraging and supporting armed subversive activity by the Lebanese rebels and their Syrian and Egyptian partners on Lebanese territory.
- 103. In view of this picture which is a recent one a picture furmished by sources in which we have full confidence and which shows that the infiltration is as serious today as it was before, we think that the Security Council will have to consider this situation very carefully before taking a decision on any draft resolution before it. In any event, the Government of Lebanon has not yet had the benefit of the statements which were made today interpreting the text presented by the Japanese delegation.
- 104. Therefore, Mr. President, I would ask you and the members of the Council to consider the request of the Government of Lebanon, which I will make now, to postpone the voting on this proposal so as to permit the Government of Lebanon not only to base its decision on the text of the proposal which has been submitted and which we have read, but also on the statements which have been made here by the members of the Security Council, and mainly by the Secretary-General. I think that no one in this Council would wish to refuse this request of the Government of Lebanon because, after all, the Government of Lebanon is the sole authority directly responsible for the destiny of Lebanon.
- 105. Mr. LOUTFI (United Arab Republic) (translated from French): The international situation is still deteriorating; in our opinion, it has gone beyond the stage of speech-making on the Lebanese complaint. Despite this fact, which I need not labour, the representative of Lebanon has again presented to the Security Council what he considers to be evidence of intervention by the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon.
- 106. There is nothing new in his charges. Mr. Azkoul could have transmitted them quite simply to the observers in Lebanon so that they might investigate the matter; the allegations are based, as you have seen, on information from Lebanese intelligence, and are otherwise completely unsubstantiated. But the real reason why the Lebanese delegation is trying to draw out this debate on the complaint it has submitted against the United Arab Republic is that its Government wants to prove to Lebanese public opinion and, if possible, to world public opinion, that the landing

- 9) Les observateurs n'ont pu, en raison de leur faible nombre, établir le long de la frontière des postes fixes permettant une observation de jour et de nuit. Le Gouvernement libanais estime que ces obstacles ont empêché les observateurs de s'acquitter de façon satisfaisante et efficace de la mission que le Conseil de sécurité leur avait confiée dans sa résolution.
- 10) Enfin, le Gouvernement libanais peut déclarer avec autorité, en se fondant sur des renseignements dignes de foi, que la République arabe unie n'a cessé à aucun moment de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban, et que la presse égyptienne et syrienne et la radio dirigée par le gouvernement n'ont jamais cessé d'attaquer le gouvernement libanais ni d'encourager et de soutenir les activités subversives des rebelles en armes, et des Syriens et des Egyptiens qui leur prêtent main-forte en territoire libanais.
- 103. Ce tableau que je viens de brosser de la situation récente telle qu'elle ressort de renseignements obtenus à des sources dans lesquelles nous avons toute confiance, montre que les infiltrations sont toujours aussi importantes, et nous pensons que le Conseil de sécurité devra examiner cette situation de très près avant de se prononcer sur un projet de résolution quelconque. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement libanais n'a pas encore pu étudier les déclarations qui ont été faites aujourd'hui au sujet du texte présenté par la délégation japonaise.
- 104. C'est pourquoi, monsieur le Président, je vous demanderai, ainsi qu'aux membres du Conseil, de prendre en considération la demande du Gouvernement libanais que je vais vous soumettre maintenant, et qui est d'ajourner le vote sur cette proposition afin de permettre au Gouvernement libanais de fonder sa décision, non seulement sur le texte de la proposition qui a été soumise au Conseil, et que nous avons lue, mais aussi sur les déclarations qui ont été faites ici par les membres du Conseil, et spécialement par le Secrétaire général. Je crois qu'aucun des membres de ce Conseil ne voudra s'opposer à la demande du Gouvernement libanais puisque, somme toute, ce gouvernement est la seule autorité directement responsable du destin du Liban.
- 105. M. LOUTFI (République arabe unie): La situation internationale continue à s'aggraver; elle a, à notre avis, dépassé le stade des discours sur la plainte libanaise. En dépit de ce fait, qui n'a pas besoin d'être souligné, le représentant du Liban a recommencé aujourd'hui à soumettre au Conseil de sécurité des accusations qu'il qualifie de preuves de l'intervention de la République arabe unie dans les affaires internes du Liban.
- 106. Il n'y a rien de nouveau dans ces accusations. M. Azkoul aurait pu les communiquer tout simplement aux observateurs qui se trouvent au Liban, pour leur permettre d'enquêter sur ces questions, fondées, comme vous venez de le voir, sur les informations du bureau de renseignements libanais. Ce sont des affirmations qui ne sont étayées d'aucune preuve. Mais le vrai motif qui pousse la délégation du Liban à devoir prolonger ces discussions sur la plainte présentée contre la République arabe unie, ce que lui-même et le gouvernement qu'il représente ici veulent prouver devant

of United States troops — ordered at its request — was necessary. That is the objective of the Lebanese delegation, which is well aware of the unfavourable reaction in Lebanon to President Chamoun's stand. Indeed, even the President's supporters and the deputies backing his policy have understood the very serious implications of the decision he took and many of them have spoken out against it.

107. A few days ago, I read to the Council the letter from the Chairman of the Lebanese Chamber of Deputies, Mr. Adel Osseiran, strongly protesting against the landing of United States troops in his country [830th meeting, para. 7]. Today, according to the Press and radio, and in particular, this morning's New York Times, the situation in the city of Beirut and its suburbs, where the United States troops are stationed, is far from calm. The people of Beirut have shown that they were far from pleased with the presence of foreign troops. In point of fact — and Mr. Azkoul cannot be unaware of this the real reason for landing foreign troops in Lebanon is the revolt which took place a few days ago in Iraq. If that revolt had not occurred, there would not have been any landing, even if Mr. Chamoun had requested it. Therefore, the repeated charges against the United Arab Republic are in fact, as I have repeatedly told the Council, no more than pretexts to justify that armed intervention. They are part of the campaign of tendentious propaganda directed against us. conclusion I therefore draw is that the real reason for the armed intervention is the question of Iraq. Besides, the other reasons given cannot withstand analysis; I spoke of them in my earlier statements.

108. We note that the Governments of India, Indonesia, Morocco, Yugoslavia, the Federation of Malaya and others have already condemned these armed interventions. Similarly, the Press of the Federal Republic of Germany, Italy and other countries has denounced these interventions in unequivocal terms.

109. Unfortunately, what is likely to jeopardize peace and security in the area is the attitude of the Government of Jordan, which is still talking about liberating Iraq. In this morning's New York Herald Tribune, there is an article, date-lined Amman, by the former British Under-Secretary of State, Mr. Anthony Nutting. I shall read only the heading of the article:

"Hussein determined to restore Iraq tie. King tells Nutting of confidence he can defeat Baghdad rebels." 3

This is a very dangerous attitude because any such attempt could really touch off a general conflict. That is not just my opinion; it is the opinion of many responsible political leaders in the world, especially since the situation in Iraq has become completely stabilized. The new Government has been recognized by many

3 The speaker read the text in English.

l'opinion libanaise, et, si possible, devant l'opinion mondiale, c'est que le débarquement des troupes des Etats-Unis, qui a été décidé sur leur demande, était nécessaire. C'est là l'objectif de la délégation libanaise, qui connaît pertinemment la réaction défavorable qu'a suscitée au Liban la position du président Chamoun. En effet, même les partisans du Président et les députés qui appuyaient sa politique ont compris la portée très grave de la décision qu'il a prise et se sont, en grand nombre, prononcés contre elle.

107. J'ai donné lecture au Conseil, il y a quelques jours, de la lettre du Président de la Chambre des députés libanaise, M. Adel Osseiran, dans laquelle ce dernier a protesté énergiquement contre le débarquement des troupes des Etats-Unis dans son pays [830e séance, par. 7]. Aujourd'hui, d'après la presse et la radio, et notamment le New York Times de ce matin, il semble que la situation dans la ville de Beyrouth et dans ses environs, où se trouvent les forces des Etats-Unis, est loin d'être calme. Les habitants de la ville ont montré que la présence de troupes étrangères était loin de leur plaire. En effet, et M. Azkoul ne peut l'ignorer, le vrai motif du débarquement des troupes étrangères au Liban, c'est la révolution qui s'est produite, il y a quelques jours, en Irak. Sans cette révolution, nous pouvons dire qu'il n'y aurait pas eu de débarquement, même si M. Chamoun l'avait demandé. Donc, les charges répétées contre la République arabe unie, dans ce domaine, ne constituent en fait, comme je l'ai déjà répété au Conseil, que des prétextes pour justifier cette intervention armée. Elles font partie de la campagne de propagande tendancieuse qui est dirigée contre nous. La conclusion que je tire de ce que j'avance, c'est que le vrai motif de cette intervention armée est la question irakienne. D'ailleurs les autres motifs invoqués ne résistent pas à l'analyse; j'en ai parlé dans mes déclarations précédentes,

108. Nous constatons que des gouvernements comme ceux de l'Inde, de l'Indonésie, du Maroc, de la Yougoslavie, de la Fédération de Malaisie et d'autres ont déjà condamné ces interventions armées. De même, la presse de la République fédérale d'Allemagne, celle d'Italie et d'autres pays ont pris une position très nette contre ces interventions.

109. Ce qui, malheurcusement, est de nature à porter atteinte à la paix et à la sécurité dans cette région, c'est l'attitude du Gouvernement de la Jordanie, qui continue de parler de la libération de l'Irak. Dans le New York Herald Tribune de ce matin, nous lisons un article écrit d'Amman par l'ancien ministre d'Etat britannique, M. Anthony Nutting. Je me bornerai à lire le titre de cet article :

« Hussein est décidé à rétablir les liens avec l'Irak. Le roi dit à Nutting son assurance de pouvoir vaincre les rebelles de Bagdad ³. »

Cette attitude est lourde de conséquences, car toute tentative de cette nature peut vraiment avoir pour résultat une conflagration générale. Ce n'est pas seulement mon avis, mais c'est l'opinion de nombreux politiciens responsables dans le monde, d'autant plus que la situation en Irak s'est complètement stabilisée.

³ Texte cité en anglais par l'orateur.

States. It has made some very reassuring declarations regarding its foreign policy. It has spoken of respecting the economic and political obligations it has assumed. Today's newspapers and radio broadcasts further confirm my view.

110. I do not think it really necessary, at this stage in our work, to revert once again to the specific charges of the Lebanese Government, which is attempting to prove to world public opinion that its appeal for foreign intervention was necessary. We read to day in the Press, for example, there is a statement by the Chairman of the Observation Group, Mr. Galo Plaza. The article in question states:

"The chief United Nations representative in Lebanon charged last night that the American landings here had wrecked his 'patient efforts' to bring peace to this strife-torn land. But Galo Plaza, Chairman of the United Nations Observation Group in Lebanon, held out hope that the forthcoming presidential election here might produce a leader who could unite the factions under him. Such a leader might well be General Fouad Chehab. Plaza declared that as Chief of the Lebanese Army, he is in a good position to pacify the country." ⁴

- 111. Foreign troops are continuing to land in Lebanon and Jordan and that can only complicate the situation, increase tension and create a climate unfavourable to the maintenance of peace and security in that part of the world.
- 112. This morning's papers carried a United Press dispatch from Beirut, which I shall take the liberty of quoting:

"The Commander of the United States forces in Lebanon reminded possible aggressors in the Middle East today that his land, sea and air forces have 'atomic capabilities'." 4

Obviously, the effect of such a statement in that part of the world is disastrous. Such an attitude is certainly not likely to dispel the anxiety created by the landing of United States troops in Lebanon.

113. We are drawing the Council's attention to these facts not in order to reopen explosive issues, but in order to inform the Council of what is really going on. Despite all these happenings, all these direct threats to peace and security in our part of the world arising out of the presence of foreign troops, our Government is doing and will do everything in its power, in accordance with the United Nations Charter, to preserve peace and security. It is now primarily up to the members of this Council to assume their responsibilities under the Charter and to maintain world peace.

114. Mr. ILLUECA (Panama) (translated from Spanish): My delegation has stated that it will vote in

Le nouveau gouvernement a été reconnu par de nombreux Etats. Il a fait, comme on l'a déjà dit, des déclarations très satisfaisantes sur sa politique extérieure. Il a parlé de son respect des obligations qu'il a contractées dans les domaines économique et politique. Les journaux d'aujourd'hui et les émissions radiophoniques ont confirmé ce que j'avance.

- 110. Je n'estime pas réellement qu'il soit nécessaire, à ce stade de nos travaux, de revenir à nouveau sur le détail des accusations du Gouvernement libanais, qui veut justifier auprès de l'opinion publique mondiale que l'appel qu'il a adressé à l'intervention étrangère était nécessaire. Nous lisons aujourd'hui dans la presse, par exemple, une déclaration du chef des observateurs, M. Galo Plaza, qui dit notamment :
 - « Le principal représentant de l'Organisation des Nations Unies au Liban a déclaré, hier soir, que les débarquements des Etats-Unis ici avaient détruit ses « efforts patients » pour apporter la paix à ce pays déchiré. Mais Galo Plaza, président du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, a exprimé l'espoir que les prochaines élections présidentielles ici permettraient d'élire un dirigeant qui pourrait assurer l'unification du pays. Ce dirigeant pourrait être le général Fouad Chehab. M. Plaza a déclaré que, en tant que chef de l'armée libanaise, le général Chehab est en bonne position pour assurer la pacification du pays 4. »
- 111. Le débarquement des troupes étrangères continue au Liban, de même qu'en Jordanie, et ce fait ne peut que compliquer la situation, augmenter la tension, et créer un climat défavorable au maintien de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde.
- 112. Nous avons lu ce matin une dépêche de Beyrouth de l'agence United Press que je vais me permettre de citer :

« Le commandant des forces des Etats-Unis au Liban a rappelé aujourd'hui aux agresseurs possibles au Moyen-Orient que ses forces de terre, de mer et de l'air disposent de « capacités atomiques ⁴. »

Il est évident que pareille déclaration dans cette partie du monde a un effet désastreux. Cette attitude n'est certainement pas de nature à dissiper les inquiétudes qu'a suscitées le débarquement des troupes des Etats-Unis au Liban.

113. Si nous attirons l'attention du Conseil de sécurité sur ces faits, ce n'est pas pour faire rebondir des questions brûlantes, mais pour que le Conseil soit informé de ce qui se passe réellement dans cette région, car malgré tous ces événements, toutes ces menaces directes à la paix et à la sécurité dans notre région résultant de la présence de troupes étrangères, notre gouvernement fait et fera tout son possible, conformément à la Charte des Nations Unies, pour préserver la paix et la sécurité dans notre région. Il appartient maintenant principalement aux membres du Conseil de prendre leurs responsabilités, conformément à la Charte, pour maintenir la paix du monde.

114. M. ILLUECA (Panama) [traduit de l'espagnol] : Ma délégation avait déjà annoncé qu'elle voterait

^{*} The speaker read the text in English.

⁴ Texte cité en anglais par l'orateur.

favour of any action by this Council designed to restore calm in the Middle East and to remove the dangers of a large-scale international conflict with consequences which would doubtless prove fatal to the human race.

- 115. Accordingly, we voted in favour of the draft resolution submitted by the representative of Sweden [S/4022] establishing the United Nations Observation Group which has been operationg in Lebauese territory. We believed and we continue to do so—that the task of observation entrusted by the Secretary-General to men of such moral stature as the Chairman of the Group, Mr. Galo Plaza of Ecuador, Major-General Odd Bull of Norway and Mr. Rajeshwar Dayal of India, affords a guarantee in the conflict which is now taking place in the Middle East.
- 116. We now believe that if the composition of the Observation Group was broadened to the extent necessary and if it was given greater facilities and broader powers to carry out its task within the terms of reference approved by this Council, we could look forward to happy results. That is why my delegation welcomed the draft resolution submitted to us this afternoon by the representative of Japan $[S/4055/Rev.\ 1]$.
- 117. Under operative paragraph 1 of that draft, the Council would request the Secretary-General to make, with the skill and talent which we all know him to possess, such arrangements as he may consider necessary in the light of the present circumstances, in addition to those envisaged by the resolution of 11 June 1958, with a view to enabling the United Nations to fulfil the general purposes established in that resolution, and which will, in accordance with the Charter, serve to ensure the territorial integrity and political independence of Lebanon, so as to make possible the withdrawal of United States forces from Lebanon.
- 118. As can be clearly seen, this paragraph of the draft resolution complements and strengthens the provisions of the Council's resolution of 11 June. It is a reaffirmation of what my delegation said earlier, namely, that all possible avenues should be explored in order to achieve the solution we desire within the jurisdiction of the Security Council, which is the organ of the United Nations bearing primary responsibility for the maintenance of international peace and security.
- 119. My delegation will therefore vote in favour of the Japanese draft resolution, which, if adopted, will enable the Council to carry out fully the functions conferred upon it by the United Nations Charter.
- 120. The SECRETARY-GENERAL: The representative of the United Arab Republic referred to an alleged statement by Mr. Galo Plaza. The statement is to be found in a correspondence to an American newspaper. We can neither confirm nor deny it; we just have no knowledge of any such statement by Mr. Plaza.

pour toute décision du Conseil instituant une procédure qui permettrait de rétablir le calme au Moyen-Orient et d'éliminer tout risque d'un conflit international plus grave, dont les conséquences seraient certainement fatales à l'humanité.

- 115. C'est ainsi que nous nous sommes prononcés en faveur du projet de résolution présenté par la délégation suédoise et portant création du Groupe d'observation des Nations Unies [S/4022] qui opère maintenant sur le territoire libanais. Nous pensions alors, comme aujourd'hui, qu'en accomplissant la mission d'observation que le Secrétaire général leur a confiée, des hommes d'une aussi grande intégrité morale que M. Galo Plaza (Equateur), président du Groupe, le général Odd Bull (Norvège) et M. Rajeshwar Dayal (Inde) apporteraient au monde une certaine sécurité dans le conflit dont le Moyen-Orient est actuellement le théâtre.
- 116. Nous estimons qu'il pourrait être utile d'élargir la composition du Groupe d'observation compte tenu des besoins, tout en lui donnant plus de possibilités d'action et de pouvoirs dans l'exercice du mandat défini par le Conseil. C'est pour cette raison que ma délégation a examiné avec le plus vif intérêt le projet de résolution que le représentant du Japon a déposé cet après-midi [S/4055/Rev. 1].
- 117. Aux termes du paragraphe 1 du dispositif de ce projet de résolution, le Conseil prierait le Secrétaire général de prendre immédiatement avec l'habileté et le talent que nous lui connaissons tous les mesures qu'il pourrait estimer nécessaires compte tenu des circonstances actuelles et qui viendraient s'ajouter à celles qui sont envisagées dans la résolution du 11 juin 1958, afin de permettre à l'Organisation des Nations Unics d'atteindre les buts généraux énoncés dans ladite résolution; ces mesures serviraient, conformément aux dispositions de la Charte, à assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban, de façon à rendre possible le retrait du Liban des troupes des Etats-Unis.
- 118. Manifestement, ce paragraphe du projet de résolution vient compléter et renforcer les dispositions de la résolution adoptée le 11 juin par le Conseil. C'est en quelque sorte une réaffirmation de ce que ma délégation a déjà souligné, à savoir qu'il faut utiliser tous les moyens possibles pour parvenir à la solution recherchée, dans le cadre du Conseil de sécurité, qui est l'organe des Nations Unies principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
- 119. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution du Japon, qui, s'il est adopté, permettra au Conseil de sécurité de s'acquitter pleinement des attributions que lui confère la Charte des Nations Unies.
- 120. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduit de l'anglais): Le représentant de la République arabe unie a fait état d'une déclaration qu'aurait faite M. Galo Plaza. Cette déclaration figure dans une lettre adressée à un journal américain. Je ne peux ni la confirmer ni l'infirmer. Je n'ai simplement pas eu connaissance d'une semblable déclaration de M. Plaza.

- 121. The PRESIDENT (translated from Spanish): The representative of Lebanon has suggested that the Council postpone the vote so that he may have an opportunity to consult his Government with regard to the revised draft resolution submitted by Japan [S/4055/Rev. 1].
- 122. Under rule 38 of the rules of procedure of the Security Council, this kind of proposal can only be put to the vote at the request of a member of the Security Council. In the absence of such a request, I believe we should proceed to vote on the draft resolution submitted by Japan.
- 123. Mr. LODGE (United States of America): I understood the President to say that the suggestion of the representative of Lebanon would not be considered unless it was moved by a member of the Council. Therefore I move, in line with the request of the representative of Lebanon, and to enable him to have an opportunity to consult his Government, that the meeting be adjourned until 10.30 tomorrow morning.
- 124. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): It does not surprise me that the United States representative should have supported the proposal to adjourn the meeting until tomorrow. Any measure which delays a decision in the Council and which in effect leads to a situation in which the United Nations takes no decision, suits the convenience of the United States. A situation in which the United Nations is inactive coincides fully with the interests of the United States at a time when its forces are in Lebanon doing the foul work for which they were sent there, growing in numbers and making plans to expand their aggressive operations still further.
- 125. I think that the Security Council would be following the correct course if it took a decision today on the proposals which it has before it. We must not postpone a decision by even one hour. It is now seven o'clock. We might now have a short recess and then continue our discussion of the proposals which have been submitted to the Council. I therefore object to the proposal made by the representative of the United States.
- 126. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): If you will allow me to say so, I feel that the representative of the Soviet Union may have rather missed the point at issue. He has suggested that the representative of the United States is looking for delay in this matter. I feel sure that he, like all of us, wishes to leave no gaps in our discussions, but to go on as quickly as possible. The point is this: the representative of Lebanon made a request on behalf of his Government for time to study not only the draft resolution of Japan, but also the statements made today in our discussion on that draft.
- 127. It does seem to me that in matters of this kind, and in particular when draft resolutions, perhaps necessarily, are rather vaguely worded, statements of inter-

- 121. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant du Liban a proposé que le Conseil remette le vote à plus tard, ce qui lui permettrait de consulter son gouvernement sur le texte revisé du projet de résolution présenté par le Japon [S/4055/Rev. 1].
- 122. Conformément aux termes de l'article 38 du règlement intérieur du Conseil, cette proposition ne pourra être mise aux voix que si un membre du Conseil le demande. Puisque aucune demande de cette nature n'a été faite, j'estime qu'il y a lieu de passer au vote sur le projet de résolution du Japon.
- 123. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je crois que vous avez dit, monsieur le Président, que la suggestion du représentant du Liban ne serait prise en considération que si elle était reprise formellement par un membre du Conseil. C'est pourquoi je propose que, conformément à la demande du représentant du Liban, et pour lui donner la possibilité de consulter son gouvernement, la séance du Conseil soit levée et que nous reprenions nos travaux demain à 10 h. 30.
- 124. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je ne suis pas surpris que le représentant des Etats-Unis ait appuyé la proposition tendant à ajourner la séance à demain. Tout ce qui peut retarder une décision du Conseil et conduire en fait à une absence de décision de la part de l'Organisation des Nations Unies fait le jeu des Etats-Unis d'Amérique. L'inaction de l'Organisation fait entièrement l'affaire des Etats-Unis alors que leurs troupes se trouvent au Liban pour accomplir la vilaine besogne qui a motivé leur envoi, que leurs effectifs augmentent, et qu'elles se préparent à étendre encore leurs agissements agressifs.
- 125. Je pense que le Conseil de sécurité ferait bien de se prononcer dès aujourd'hui sur les propositions dont il est saisi. On ne saurait retarder la décision, ne fût-ce que d'une heure. Il est déjà 7 heures. Nous pourrions suspendre brièvement la séance et reprendre ensuite l'examen des propositions qui ont été présentées au Conseil. Je suis donc opposé à la proposition du représentant des Etats-Unis.
- 126. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Il me semble que, si je puis dire, le représentant de l'Union soviétique n'a pas parfaitement compris de quoi il s'agit. Il a laissé entendre que le représentant des Etats-Unis cherchait à retarder toute décision du Conseil. Or je suis sûr que, comme chacun d'entre nous, le représentant des Etats-Unis souhaite qu'il n'y ait pas de temps mort dans nos discussions et que nous poursuivions notre tâche le plus rapidement possible. La question est la suivante : le représentant du Liban a demandé au nom de son gouvernement qu'un délai lui soit accordé pour étudier, non seulement le projet de résolution du Japon, mais aussi les déclarations qui ont été faites aujourd'hui au cours de l'examen de ce projet.
- 127. Il me paraît évident que lorsqu'il s'agit de questions de cet ordre, et notamment lorsque les projets de résolution sont rédigés, ce qui est peut-être

pretation become of great importance and of course, interpretations made by the Secretary-General of the United Nations are of particular authority, when the Secretary-General himself would be concerned in the implementation of a draft resolution, as in this case. Moreover, the Government of Lebanon is the Government most directly concerned with this draft resolution and I feel strongly that the request of the representative of Lebanon for proper time for consideration should be granted. We should also remember certain practical considerations: while it is now seven o'clock in New York, the hour must be something like two or three o'clock in the morning in the capital of Lebanon.

- 128. Therefore, it seems to me only reasonable, for the reasons which he has stated and which I have repeated, that the representative of Lebanon should have time effectively to consult his Government. For that reason I feel that it would be right and proper for the Council to adopt the proposal made by Mr. Lodge to adjourn the meeting until tomorrow morning at 10.30.
- 129. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): In objecting to the proposal of the United States representative to adjourn the meeting of the Council until tomorrow and in proposing that we should continue our work today, I was merely following the precedent set for us by Mr. Lodge.
- 130. The members of the Council will recall that not so long ago I, as the representative of the Soviet Union, was in the position of requesting that the meeting should be adjourned and the vote deferred until the following day. As a result, however, of the proposal made by the United States representative, I was compelled to act on that same day. Thus I am only continuing the tradition—not a very good tradition, but a tradition nevertheless—established by Mr. Lodge.
- 131. Mr. LODGE (United States of America): The United States is ready to vote now. We have been ready to vote for a long time. The considerations which prompted me to make this simple little motion which seems to have stirred up Mr. Sobolev so much are these: here is a small country, undergoing a great crisis, which wants a few hours to consider a debate which involves its existence. Surely we should grant such a request as that.
- 132. I realize that these are humane considerations which do not pertain to dialectical materialism, considerations which are supposed to be weak and soft in the Soviet Union. But some of us here are still human beings and can consider a human situation and a human dilemma such as the one in which our friend, Mr. Azkoul, finds himself.
- 133. It is also curious that the Soviet representative made no objection at all when we recessed on Friday. We did not sit Friday night; we did not sit Saturday; we did not sit Saturday night; we did not sit Sunday; we did not sit Sunday night; and we did not sit Monday morning. Yet we often sit Saturdays when we have a serious situation. I can recall many times when we have done so.

nécessaire, en termes assez vagues, les déclarations relatives à l'interprétation de ces projets ont une grande importance, et, bien entendu, celles du Secrétaire général des Nations Unies prennent une valeur toute particulière lorsque le Secrétaire général lui-même serait appelé à donner suite au projet de résolution considéré, comme c'est le cas en ce moment. En outre, le Gouvernement libanais est le gouvernement que ce projet intéresse le plus directement, et je suis fermement d'avis que nous devons faire droit à la requête du représentant du Liban et lui laisser le temps d'examiner ledit projet. Il ne faut pas non plus négliger certaines considérations d'ordre pratique : il est maintenant 19 heures à New-York, c'est-à-dire 2 ou 3 heures du matin dans la capitale libanaise.

- 128. Il me semble donc très raisonnable, pour les raisons qu'il a invoquées et que j'ai répétées, d'accorder au représentant du Liban un délai suffisant pour lui permettre de consulter effectivement son gouvernement. C'est pourquoi j'estime qu'il conviendrait que le Conseil adopte la proposition faite par M. Lodge de lever la séance et de reprendre nos travaux demain matin à 10 h. 30.
- 129. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: En m'élevant contre la proposition du représentant des Etats-Unis qui tendait à ajourner la séance à demain, et en proposant de poursuivre nos travaux, je n'ai fait que suivre un précédent créé par M. Lodge.
- 130. Les membres du Conseil se souviendront que, récemment, j'ai dû demander, en tant que représentant de l'Union soviétique, d'ajourner la séance et de remettre le vote au lendemain, mais que, sur la proposition du représentant des Etats-Unis, je me suis trouvé obligé d'agir le jour même. Je ne fais donc que suivre une tradition, assez regrettable, établie sur l'initiative de M. Lodge.
- 131. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les Etats-Unis sont prêts à voter maintenant, et ils sont prêts à le faire depuis longtemps, mais les considérations qui m'ont poussé à présenter cette motion toute simple, qui semble avoir tant ému M. Sobolev, sont les suivantes: nous avons ici un petit pays qui traverse une crise grave et qui demande quelques heures pour étudier un débat dont dépend son existence même. Nous devons certainement faire droit à sa requête.
- 132. Je sais que ce sont là des considérations humaines qui ne relèvent pas du matérialisme dialectique et qui n'ont que peu de poids en Union soviétique, mais certains d'entre nous sont encore des êtres humains et sont capables de tenir compte humainement de la situation difficile et du dilemme dans lesquels se trouve notre ami, M. Azkoul.
- 133. Il est surprenant, d'autre part, que le représentant de l'Union soviétique n'ait élevé aucune objection lorsque nous avons levé la séance vendredi. Le Conseil n'a pas siégé vendredi soir; nous n'avons pas siégé samedi; nous n'avons pas siégé samedi soir; nous n'avons pas siégé dimanche; nous n'avons pas siégé dimanche soir; nous n'avons pas siégé lundi matin. Et pourtant, il nous arrive souvent de siéger le samedi

134. Why was the representative of the Soviet Union so indifferent to a three-day delay and why does he care so much now because we are going over until 10.30 tomorrow morning? The only explanation is that the rights of a small country — no, I refuse to yield, I will not yield; no, I will not do it. I have the floor and I intend to hold the floor. I guess I must be getting a little bit close to the mark — my explanation of why he did this is because the rights of a small nation are involved, and apparently it is a Soviet tradition to ride roughshod over the rights of small nations.

135. As a matter of fact, if it were not for this arrogance towards the rights of a small nation, I would gladly for my own convenience, withdraw my motion and vote tonight, but I have a little regard for the rights of others.

136. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. Lodge gas criticized me for not proposing, last Friday, that the Security Council should continue its work as a matter of urgency. But, as the members of the Council will recall, the situation at that time was somewhat different.

137. It was said that the Japanese delegation was preparing a new draft resolution and that fact was known to all members of the Council. The underlying reason for the Council's adjournment on Friday was the preparation of a new proposal which would take into account the discussions in the Security Council. I was aware at that time that most of the members of the Security Council were anxious to study the proposal which the Japanese delegation intended to submit. For my part, I too was interested in studying the new proposal of the Japanese representative, which had not yet been circulated at the time the meeting was adjourned on Friday. That was why I did not bring up the question. It was not my proposal that the Council should adjourn until Monday. The record makes that clear. But I raised no objection, for the reasons I have just explained.

138. I objected just now to the proposal of the United States representative. With regard to the desire expressed by the representative of Lebanon, I fully respect it and precisely for that reason I withdraw my proposal that we should continue our work this evening.

139. The PRESIDENT (translated from Spanish): In the light of the statements just made — and if there are no objections — I shall adjourn the meeting until tomorrow at 10.30 a.m.

The meeting rose at 7.15 p.m.

ou le dimanche, lorsque nous sommes en présence d'une situation grave. Je pourrais en donner de nombreux exemples. Pourquoi, alors, le représentant de l'Union soviétique ne s'est-il pas opposé à l'arrêt de nos travaux pendant trois jours, et pourquoi s'inquiète-t-il autant d'une suspension jusqu'à demain matin à 10 h. 30?

134. La seule explication est que les droits d'un petit pays — non, je refuse de céder la parole; je m'y refuse absolument. J'ai la parole et j'entends la conserver. Je pense que je me rapproche un peu du but — la seule explication, disais-je, est que les droits d'un petit pays sont en cause, et il est manifestement dans la tradition soviétique de fouler aux pieds les droits des petites nations.

135. A vrai dire, si ce n'était à cause de ce mépris des droits d'une petite nation, j'adopterais volontiers la solution la plus commode pour moi, qui serait de retirer ma motion pour que l'on vote ce soir, mais j'ai un certain respect des droits d'autrui.

136. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] ; M. Lodge me reproche de ne pas avoir proposé, vendredi dernier, que le Conseil de sécurité poursuive d'urgence ses travaux. Mais les membres du Conseil se souviendront que la situation était alors quelque peu différente.

La délégation japonaise, nous avait-on dit — et tous les membres du Conseil le savaient, d'ailleurs préparait un nouveau projet de résolution. Le Conseil a ajourné ses travaux vendredi parce que l'on élaborait une nouvelle proposition qui devait tenir compte de l'évolution du débat au Conseil de sécurité. Je savais alors que la majorité des membres du Conseil désirait examiner la proposition que la délégation japonaise avait l'intention de déposer. Pour ma part, je voulais aussi étudier la nouvelle proposition de la délégation japonaise, qui n'avait pas encore été distribuée au moment où la séance a été levée vendredi. C'est pour cela que je n'ai pas soulevé la question. Je n'ai pas demandé l'ajournement de la séance à lundi. Le compte rendu le montre clairement. Mais je n'ai pas formulé d'objection, pour les raisons que je viens de donner.

138. Je me suis élevé maintenant contre la proposition du représentant des Etats-Unis. En ce qui concerne le désir exprimé par le représentant du Liban, je le respecte pleinement, et, pour cette raison, je retire ma proposition tendant à ce que nous poursuivions nos travaux ce soir.

139. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Après ces interventions, et s'il n'y a pas d'objections, je vais lever la séance. Nous nous réunirons de nouveau demain, à 10 h. 30.

La séance est levée à 19 h. 15.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

PAKISTAN

PANAMA

PARAGUAY

PERU-PEROU

PHILIPPINES

PORTUGAL

lima.

Manillo.

doid

Barcelona.

SWEDEN-SUEDE

724, Pretoria.

Landon, S.E. I.

URUGUAY

Mantevideo.

VENEZUELA

VIET-NAM

ARGENTINA-ARGENTINE Editorial Sudamaricano, S.A., Aleina 500, Buenos Aires. AUSTRALIA-AUSTRALIE Melbourne University Press, 369/71 Lansdale Street, Melbourne C.1. AUSTRIA-AUTRICHE Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1. 8, Willerstorff, Markus Shilkusstrans 10, Salzburg BELGIUM-BELGIQUE Agence et Messagerles de la Presse, S.A., 14-22, rue du Perill, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard
Adalphe-Mox, Bruxelles. BOLIVIA-BOLIVIE Libreria Salecciones, Castilla 972, La Por. SHAZIL-BRESIL Livraria Agir, Ruo Mexico 98-8, Caixo Postal 3291, Rio de Janeiro. BURMA-BIRMANIE Curator, Govt. Book Depot, Rangoon. CEYLON-CEYLAN Loke House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo. CHILE-CHILI Editorial del Pacifico, Ahumoda 57, Santiogo. Librario Ivans, Carilla 205, Santiago. CHINA-CHINE The World Bank Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Tolpoh, Toiwan. The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanahal. COLOMBIA-COLOMBIE Librería Buchhaix, Bogotá. Librería América, Medellín. Librería Nacional, Lida., Barcanguilla. COSTA RICA - COSTA-RICA Imprento y Libretlo Trejos, Aparlado 1313, San José. CUBA La Coso Belga, O'Reilly 455, La Habana. CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE Českosjavenský Spitavatel, Národní Třído 9, Praha 1. DENMARK-DANEMARK Einar Munkigaard, Lid., Nesregode 6, Kebenhaya, X.
DOMINICAN REPUBLIC-REPUBLIQUE DOMINICAINE Libreria Daminicana, Mercedes 49, Ciudad Trufilla. ECUADOR-SOUATEUR Librerio Científica, Guayoguil & Quito. EL SALVADOR-SALVADOR Manuel Navos y Clo., Ta. Avenida sur 37, San Salvador. ETHIOPIA-ETHIOPIE International Press Agency, P.O. Box 120. Addis Ababa. FINLAND-FINLANDE Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskalu, Helsinki. FRANCE Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve). GERMANY-ALLEMAGNE R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strassa 59, Frankfurt/Main. & Mourer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg. Alexander Harn, Spiegelgasse 9, Wies-W. E. Saarbach, Gertrodenstrasse 30,

GHANA University Callege Bookshop, P.O. Box 4, Achlmota, Acera. GREECE-GRECE Kauffmann Bookshop, 28 Studion Street, GUATEMALA Sociedad Económico Financiero, óa Av. 14-33. Guatemalo City. HAITI Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111-B, Port-au-Prince. HONDURAS Libraria Ponamericano, Tegucigalpa. HONG KONG-HONG-KONG The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kawlaga. ICELAND-ISLANDE Bokayerzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austorstructi 18, Raykjovik. INDIA-INDE Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Dolht & Hyderabad. Oxford Book & Stationery Co., New Defhi & Calcutta. P. Varadachary & Co., Modros. INDONESIA-INDONESIE Fembangunan, Lid., Gunung Sahari 84, Diakarta. IRAN "Gully", 482 Fordowsl Avenue, Teheran. IRAQ-IRAK Mackenzie's Boakshop, Sachdad. IRELAND-IRLANDE Stationery Office, Dublin. 25RAEL Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Alienby Road, Yel Aviv. ITALY-ITALIE Libraria Commissionaria Sontoni, Via Gino Capponi 26, Firenze, & Lungatevere Arnaldo da Brescia 15, Roma. JAPAN-JAPON Maruzen Compony, Etd., 6 Yorl-Nichome, Nihanbashi, Takya JORDAN-JORDANIE Joseph J. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, flax 66, Amman, KOREA-COREE Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Secul. LEBANON-LIBAN Khayai's College Back Coaperative, 32-34, rue Blits, Beirot. LIBERIA J. Memelu Komara, Monrovio. LUXEMBOURG Libratria J. Schummer, Luxembourg. MEXICO-MEXIQUE Editorial Hermes, S.A., Ignosio Mariscol 41, México, D.F. MOROCCO-MAROC Bureau d'études et de participations industrielles, 8, rue Michaux Bellatre, Rabel. NETHERLANDS-PAYS-RAS N.V. Mortlaus Nijhalf, Langa Voorhout P. 's-Gravenhage. NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE United Nations Association of New Zealend, C.P.O. 1011, Wellington. NORWAY-NORVEGE

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan. Publishers United, Ltd., Lahore. Thomas & Thomas, Karachi, 3. José Menéndez, Apartado 2052, Av. 8A. sur 21-58, Panamá. Agencia de Librerios de Salvador Nizza, Calle Ple. Franca No. 39-43, Asunción. Uhreria Internacional del Perú. S.A., Alemar's Book Stare, 769 Rizal Avenue, Livraria Rodrigues, 186 Rva Aurea, tie-SINGAPORE-SINGAPOUR The City Book Store, Itd., Collyer Quay. SPAIN-ESPAONE Librerio Mundi-Prensa, Castello 37, Ma-Libraria Bosch, 11 Ronda Universidad, C. E. Fritze's Kungl. Havbokhandel A.B. Fredsgaton 2, Stockholm. SWITZERLAND-SUISSE Librairle Payot, S.A., Lausanne, Genève. Hons Rounhardt, Kirchgasse 17, Zürlich 1. THAILAND-THAILANDE Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bongkok. TURKEY-TUROUTE Librairie Hachette, 469 Istikiol Caddesi, Beyoglu, Islanbul.
UNION OF SOUTH AFRICA-UNION SUD-AFRICAINE Yan Schaik's Bookstore (Ply.), Ltd., Box UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES Mezhdunoradnoya Knyiga, Smalenskaya Ploshchad, Morkva. UNITED ARAB REPUBLIC REPUBLIQUE ARABE UNIE Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adiy Posha, Cairo. UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNE H. M. Stollonery Office, P.O. Bax 369. UNITED STATES OF AMERICA-ETATS-UNIS D'AMERIQUE International Documents Service, Columbio University Press, 2960 Breadway, New York 27, N. Y. Representación de Editariales, Prof. H. D'Ella, Plora Cogancha 1342, 1º plsa. Librerla del Este, Av. Mirando, Na. 52, Edf. Galipón, Caracas. Librairle-Popeterie Xuân Thu, 185, rue Tu.Do, B.P. 283, Saigon. YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slavenia. Državna Preduzeće, Jugoslo Knjiga, Yerozije 27/11, Beagrod. Jugoslovenska Prosvjeta, 5, Yrg Bratstva i Jedinstva,

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Soles Section, Volted Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

X8ln (1).

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays aù il n'existe par ancare de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Matiems Unies, Palois des Nations, Genève (Suisse).

Jahan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-

gustset, 7A, Oslo.